



Label Pays d'art et
d'histoire

Dossier projet

Juin 2025

RENOUVELLEMENT

DE LA CONVENTION DECENNALE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

PROJET 2026-2036



SOMMAIRE

Partie 1 : Les grands axes de l'action patrimoniale et culturelle du Parc : La Charte Horizon 2040	3
1.1 La Charte Horizon 2040	4
1.2 Un territoire en expansion : présentation des nouvelles communes	5
1.3 Mesures et dispositions concernant le Pays d'art et d'histoire	8
Partie 2 : Les nouveaux enjeux pour la convention 2026-2036	12
2.1 Intégrer les enjeux de la transition écologique et le dialogue entre toutes les formes de patrimoine	13
2.2 Renforcer l'approche partenariale	15
Partie 3 : Le projet 2026-2036 du Pays d'art et d'histoire du Vexin français	22
3.1 Poursuivre la valorisation des patrimoines et la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère	23
3.2 Diffuser la connaissance et promouvoir le patrimoine auprès de publics variés	30
3.3 Développer de nouveaux outils de valorisation et de médiation	37
3.4 Mettre en œuvre le CIAP du Vexin français et en faire un outil phare de la diffusion et de la sensibilisation	46
3.5 Mettre en œuvre une politique partenariale appuyée sur un large réseau	53
3.6 Moyens de mise en œuvre de la convention	58
CONCLUSION	61
Annexes	62
ANNEXE 1 – Extraits du projet de Charte Horizon 2040	63
ANNEXE 2 – Projet de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine	117
ANNEXE 3 – Organigramme du projet de Charte Horizon 2040	127
ANNEXE 4 – Liste des monuments historiques communes périmètre d'extension	130
ANNEXE 5 – Fiches patrimoine des communes du périmètre d'extension	131

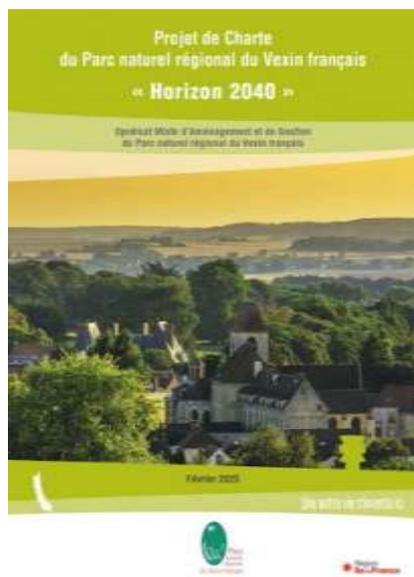
**Partie 1 : Les grands axes de l'action patrimoniale et culturelle
du Parc : La Charte Horizon 2040**

Fort du bilan de la convention 2014-2024, le Parc naturel régional souhaite poursuivre son ambition de valorisation des patrimoines en renouvelant son label Pays d'art et d'histoire. Il porte ainsi un nouveau projet de convention 2026-2036, qui a pour objectif de renforcer les actions du label entre renforcement de l'existant et nouveaux projets.

1.1 La Charte Horizon 2040

Le classement d'un territoire en Parc naturel régional qualifie des territoires ruraux aux patrimoines remarquables, d'un point de vue tant naturel que culturel. Ce classement est concrétisé par la Charte, contrat et véritable document cadre qui donne corps au projet de développement et de préservation porté par le Parc naturel régional. Depuis la loi Biodiversité de 2016, les Chartes de Parcs naturels régionaux ont une durée de validité de 15 ans. Elles sont approuvées et signées par les communes, les EPCI, les Départements et la Région.

En 2020, le Parc naturel régional du Vexin français a entamé la révision de sa Charte, qui est arrivée à expiration le 8 mai 2023. Cette période de révision a été l'occasion d'un important travail de concertation et de définition d'un nouveau projet de territoire à l'Horizon 2040. Le renouvellement de ce document a été l'occasion de questionner les fondements du Parc, notamment ses limites géographiques ou son mode d'intervention, mais aussi de déterminer les grands objectifs qu'il se fixe à cette échéance de 2040.



Afin d'obtenir le renouvellement de classement, les élus du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ont saisi la Région Ile-de-France, lors de la réunion du Comité syndical du 12 novembre 2018, pour lancer la procédure de révision sur un périmètre correspondant aux 97 communes actuellement classées plus 9 nouvelles communes localisées dans le département des Yvelines, et ont sollicité dans ce cadre le soutien financier de la Région pour pouvoir engager toutes les démarches inhérentes à la révision de la Charte.

Cette longue démarche touche à son terme en 2025. Suite à l'enquête publique réalisée en fin d'année 2024, et à la saisine du préfet de Région en février 2025, la consultation des collectivités en fin d'année 2025 permettra de prévoir un renouvellement de classement au début de l'année 2026.

Avec ce projet, le Parc se fixe pour objectif global de maintenir une ruralité vivante sur son territoire tout en assurant un développement local respectueux de l'humain et de son environnement. Ce projet ambitieux repose sur 4 grands défis, organisés comme suit :

- Défi 1 : Renforcer le vivre et le faire ensemble

Dans ce Défi, le Parc souligne l'importance de s'appuyer sur les acteurs du territoire, des élus aux habitants en passant par les associations, pour faire naître une appropriation et une envie partagée autour de ce projet de territoire. La Charte souhaite mettre en lumière l'importance du travail collectif, du « faire

pour » autant que du « faire avec » les acteurs locaux : élus, habitants, associations, acteurs économiques, etc. Elle rappelle l'utilité de la solidarité, des échanges, de la convivialité, des moments culturels et pédagogiques comme créateurs de lien social et culturel et in fine comme socle essentiel à l'épanouissement de chacun sur le territoire.

- Défi 2 : Protéger et restaurer le vivant et préserver les patrimoines

Dans ce Défi, la Charte propose de mettre en œuvre une démarche plaçant l'Homme au cœur de son écosystème et de considérer l'ensemble du territoire et de ses ressources naturelles et patrimoniales comme un bien commun à ménager et protéger pour garantir à l'avenir une bonne qualité de vie. Pour ce faire, la Charte fixe des objectifs de préservation voire de restauration des paysages en luttant contre la banalisation et en accompagnant l'adaptation au changement climatique. Il s'agit également d'intégrer l'enjeu de la biodiversité dans le projet de territoire. Enfin, le projet porte une idée de consommation modérée des ressources locales.

- Défi 3 : Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone

Ce Défi vise à mettre en œuvre la transition écologique et énergétique sur le territoire du Vexin français. Avec pour objectif la neutralité carbone et la restauration de la biodiversité, il souhaite assoir la politique de développement durable du Parc, appuyée sur une plus grande sobriété à tous les niveaux (foncier, consommation, déplacement), en favorisant le stockage du carbone, et en développant des valeurs de proximité notamment via la consommation locale et les échanges avec les territoires les plus proches.

- Défi 4 : Assurer le développement d'un territoire dynamique

Ce Défi propose de repenser les modèles de développement vers plus de proximité, de solidarité et de sobriété. Il souhaite accompagner la mise en œuvre d'une économie de proximité porteuse de valeur, inscrite dans des objectifs de durabilité et de préservation des patrimoines. Cet objectif vise de nombreux secteurs de l'économie locale, dont le tourisme, avec pour mission de faire du Vexin français une destination du tourisme durable.

Le Pays d'art et d'histoire prend part à ce projet global de territoire. Il constitue un levier complémentaire et en totale synergie avec les objectifs du Parc, pour la préservation du cadre de vie et la valorisation des patrimoines. Le projet de Charte a intégré pleinement les objectifs du label dans son élaboration, permettant de faire fonctionner ces deux outils de concert

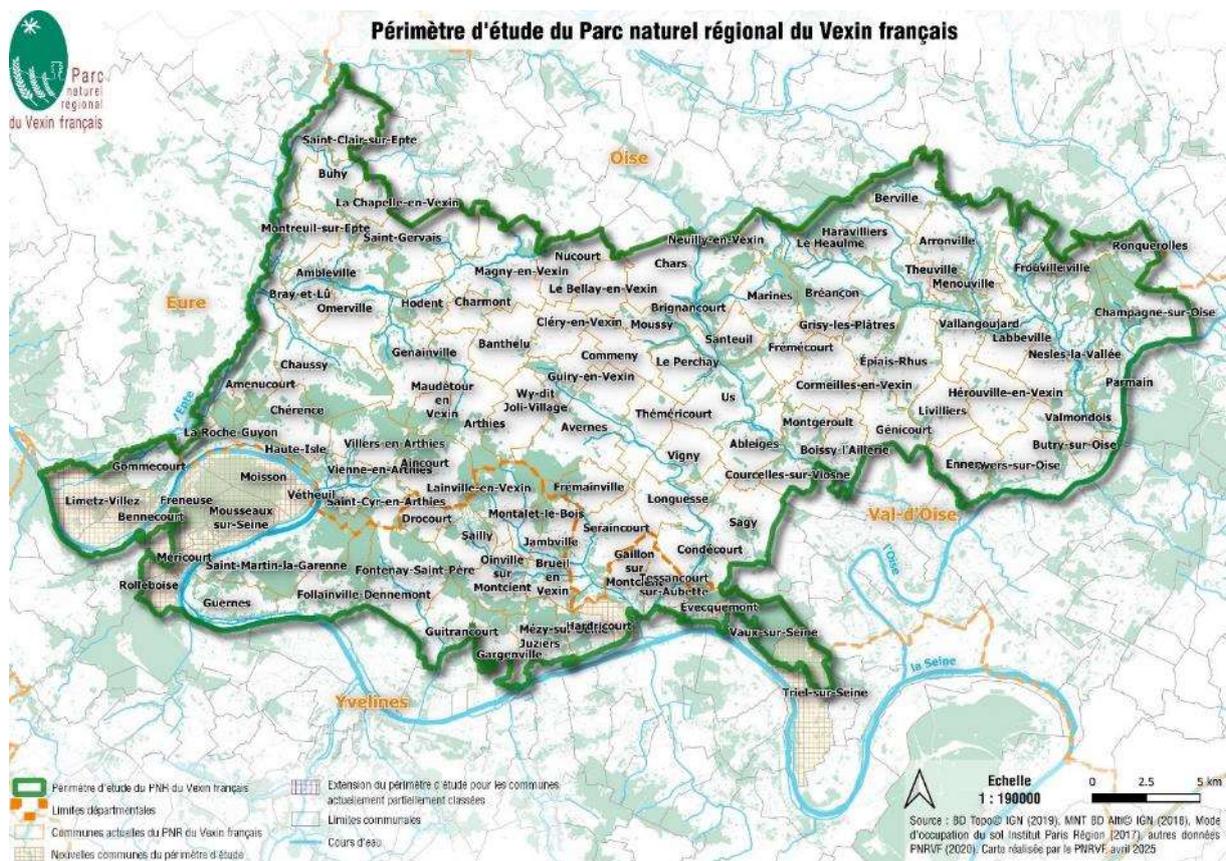
1.2 Un territoire en expansion : présentation des nouvelles communes

A l'occasion de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional du Vexin français propose un périmètre d'extension sur ses frontières yvelinoises, d'une part sur le secteur de la confluence de la Seine et de l'Epte et de la boucle de Moisson avec l'intégration complète de nouvelles communes (Limetz-Villez, Bennecourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Mérciourt, Rolleboise), et d'autre part sur les communes urbaines de l'axe Seine, dont certaines sont déjà en partie classées (Vaux-sur-Seine, Hardricourt, Guitrancourt, Gargenville, Juziers) et Triel-sur-Seine. Enfin sur les communes du Val d'Oise, l'extension portant sur la vallée de l'Oise concernera les communes déjà intégrées au Parc de Ronquerolle et Champagne-sur-Oise.

Le périmètre d'étude d'extension du Parc concerne donc les nouvelles communes suivantes :

- Bennecourt
- Freneuse
- Limetz-Villez
- Méricourt
- Moisson
- Mousseaux-sur-Seine
- Rolleboise
- Hardricourt
- Triel-sur-Seine

Le nombre de communes maximum du Parc serait donc porté à 107, sous réserve.



Le secteur de la boucle de Moisson présente un fort intérêt et en termes de biodiversité, de paysage et de continuité écologique. Il fait partie du site classé « Giverny – Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte », ainsi que de plusieurs sites Natura 2000 « boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny », « vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » et « coteaux et boucles de la Seine ». Sur les communes de l'axe Seine, l'élargissement du périmètre du Parc va dans le sens de l'intégration des centres urbains anciens et du patrimoine bâti qui y est recensé, et permettra également le maintien de continuité écologique.

Les communes du périmètre d'extension ont ainsi fait l'objet d'études approfondies autour du patrimoine naturel, paysager et bâti (cf Fiches synthétiques patrimoniales du bureau Atopia, annexe 5). La qualité de ces patrimoines justifie une extension de classement du Parc, sur le périmètre identifié.

Le Parc naturel régional du Vexin français étant labellisé Pays d'art et d'histoire sur l'entièreté de son territoire, il est proposé à l'occasion du renouvellement du label Pays d'art et d'histoire d'étendre la labellisation à ces nouvelles communes.

Cette extension prend pour fil conducteur la Seine et en suit les méandres. L'extension relie donc encore plus étroitement qu'actuellement le Parc naturel régional du Vexin français à l'histoire de la Seine. Milieu naturel, axes de communication et d'échanges hier et aujourd'hui, la Seine peut être considérée comme un véritable « monument » selon les termes employés par l'étude de l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles¹ et rattache encore davantage le Parc du Vexin français à cette histoire partagée de la Seine avale entre la Manche et Paris.

Les communes du périmètre d'extension - plus urbanisées que celles du plateau du Vexin français - accueillent une diversité d'occupation des sols. Ainsi, les infrastructures industrielles qui ont marqué le développement de la vallée de la Seine, se mêlent à des structures villageoises linéaires suivant le cours du fleuve et de la vallée, des cultures céréalières et maraîchères, ou encore des zones de nature plus préservées à la végétation dense, notamment sur les îles de la Seine. Entre vallée, coteaux et plateau, ces communes témoignent d'une grande variété paysagère. Enfin, certaines zones naturelles particulièrement préservées sont à noter dans la boucle de Moisson, et en particulier la réserve naturelle régionale de la boucle de Moisson qui conserve sur plus de 30 hectares des habitats naturels d'exception (landes, pelouses sablonneuses) qui accueillent de nombreux oiseaux en période de reproduction.

La plupart des villages présente une structure linéaire de type « village-rue », dictée par leur implantation entre Seine et coteaux. Celui-ci est plus ou moins investi par des constructions, remplaçant parfois d'anciens espaces cultivés en vergers, vignes ou exploités en pâturages. Des habitations troglodytiques ont également pu être creusées dans certaines communes comme à Rolleboise par exemple.

Ces communes disposent d'un important patrimoine bâti, notamment plusieurs bâtiments inscrits ou classés au titre des monuments historiques, concernant principalement des édifices religieux (églises, croix), des châteaux et des demeures de plaisance. Au total 39 monuments historiques classés ou inscrits se trouvent sur le périmètre d'extension, ce qui porterait le nombre total de Monuments Historiques du Parc à 204 (cf liste des monuments historiques, annexe 4).

Marquées par l'arrivée du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle et l'implantation d'industries, les communes de la vallée de Seine ont connu une plus forte urbanisation que le reste du Vexin français. Elles furent des lieux prisés de villégiature entraînant l'implantation de maisons de plaisance, villas pittoresques en pierres meulières ou encore guinguettes en bord de fleuve, comme sur les bords de l'Oise. Les communes se caractérisent donc souvent par la cohabitation de plusieurs types de patrimoines, entre noyau villageois rural abritant un patrimoine vernaculaire (maisons rurales, maisons de bourg, lavoir etc...), et belles demeures et habitations de villégiature. Ces pratiques de villégiatures trouvent encore un écho aujourd'hui avec la base de l'île de loisirs des boucles de Seine entre Moisson et Mousseaux, proposant des activités nautiques sur la Seine.

La vallée de la Seine est aussi marquée par une forte valeur artistique de ses paysages, qui ont inspiré de nombreux artistes paysagistes à partir de la fin du XIX^e siècle. Outre les passages remarquables de

¹ Marie ANTONI, Andréas BLANCHARDON, Adrien HECQUET, Elie LOMBARD, *La Seine, un monument libre*, Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine, 2016

Claude Monet ou de Camille Pissarro, il faut aussi citer par exemple Maximilien Luce, peintre du postimpressionnisme, qui s'installa à Rolleboise, et dont une part majeure de l'œuvre est présentée au musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie. En plus de leur valeur artistique, des nombreux témoignages picturaux sont autant de documentation sur l'occupation de la vallée de la Seine à cette période.



Maximilien Luce, *Rolleboise, la baignade dans le petit bras*, 1920, musée de l'Hôtel-Dieu.



Claude Monet, *Soleil couchant à Lavacourt, effet d'hiver*, 1880, musée du Petit Palais

A partir des années 1960, toute la vallée de la Seine aval connut une importante industrialisation, avec l'implantation d'usines et le développement des infrastructures portuaires de Rouen et du Havre. Au niveau du Vexin français, c'est principalement la rive gauche de la Seine qui voit se développer ce phénomène, avec l'implantation des diverses industries (centrale thermique de Porcheville, industrie automobile à Flins et Aubergenville, aviation et aérospatiale aux Mureaux...). Ces mutations ne sont pas sans conséquences sur les espaces ruraux alentours, où une partie de la population abandonne l'agriculture au profit de l'industrie et où la démographie augmente.

Aujourd'hui ces espaces conservent donc une palette d'occupations et de patrimoines variés, correspondant à toutes les facettes de cette histoire longue. La cohérence du projet territorial du Parc naturel régional du Vexin français, qui souhaite intégrer pleinement ces communes, tant pour des motifs environnementaux que patrimoniaux, justifie l'extension du label Pays d'art et d'histoire sur l'ensemble des nouvelles communes qui décideront d'adopter la Charte Horizon 2040.

1.3 Mesures et dispositions concernant le Pays d'art et d'histoire

La Charte Horizon 2040 a pu intégrer pleinement les enjeux du Pays d'art et d'histoire, en prenant en compte la mise en œuvre de ce label et sa conservation dans ses objectifs.

Ainsi le Pays d'art et d'histoire est ciblé spécifiquement par une mesure de la Charte pour sa dimension de politique des publics : au sein du Défi 1, la Mesure 3.4. « Favoriser le développement culturel et l'appropriation des patrimoines grâce au label Pays d'art et d'histoire ». Cette mesure est ciblée comme prioritaire, appuyant la place importante du Pays d'art et d'histoire au sein du projet du Parc naturel régional.

Par ailleurs, les objectifs inhérents à un Pays d'art et d'histoire, outil de préservation, de valorisation des patrimoines, et levier des politiques du cadre de vie, ne se limitent à cette mesure. Ils irriguent l'ensemble

de la Charte, prouvant là encore la complémentarité entre les outils Parc naturel régional et Pays d'art et d'histoire. L'objectif est donc pour le label de s'appuyer largement sur l'ensemble de la Charte, en ciblant particulièrement plusieurs orientations réparties au sein des 4 Défis.

1.3.1 Une mesure prioritaire

Au sein du Défi 1, l'orientation 3 vise à s'engager pour la qualité de vie et l'épanouissement des habitants par le lien social et la culture. Dans cette orientation, la mesure 3.4 cible particulièrement le Pays d'art et d'histoire avec pour intitulé « Favoriser le développement culturel et l'appropriation des patrimoines grâce au label Pays d'art et d'histoire ». (cf présentation de la mesure, annexe 1)

Cette mesure développe un premier cadre à travers 6 dispositions, appuyées sur la convention 2014-2024, et sur le projet 2026-2036. Les dispositions sont les suivantes :

- Assurer la pérennité et le renouvellement du label Pays d'art et d'histoire pour le Vexin français et mener une politique propre au label
- Faire connaître le label Pays d'art et d'histoire et co-construire des actions avec les collectivités du territoire et au-delà
- Réaliser une médiation décloisonnée entre nature, culture et patrimoine en s'appuyant sur des outils pédagogiques et d'interprétation
- Favoriser l'éducation aux patrimoines et développer des outils pédagogiques innovants en direction du jeune public et des scolaires
- Favoriser et valoriser la création artistique et culturelle autour des patrimoines vexinois

Transversales au label PAH, ces dispositions visent à affirmer l'attachement du Parc au label Pays et d'histoire et sa volonté d'y accorder des moyens d'action. Il affirme les enjeux de conforter la politique des publics du label, cœur de son action, en particulier en direction des habitants et du jeune public. Il souligne également sa volonté de développer la co-construction notamment avec les communes, en gardant pour cap le « faire pour » et « faire avec » qui guide le Défi 1.

Le ciblage de la mesure 3.4 comme prioritaire dans la Charte implique un suivi approfondi, notamment en termes d'évaluation. Les mesures prioritaires doivent en effet obligatoirement disposer d'une question évaluative et d'indicateurs afférents. Pour la mesure 3.4, la question évaluative suivante a été retenue : « Le territoire du Parc a-t-il, au cours de cette Charte, connu un développement de l'offre culturelle et une appropriation de la population de la richesse patrimoniale du Vexin, notamment grâce aux outils de médiation et de promotion du label Pays d'art et d'histoire ? ». La première valeur cible pour répondre à cette question sera le nombre d'outils de connaissance et de valorisation, tous supports confondus, produits dans le cadre de la convention PAH. Elle s'appuiera aussi sur les indicateurs de fréquentation et de sociologie des publics touchés dans le cadre des actions du label.

1.3.2 Une politique globale de préservation et de valorisation des patrimoines au service du Parc et du Pays d'art et d'histoire

La Charte porte un projet global de préservation et de valorisation de l'ensemble des patrimoines du territoire, tant naturels que culturels. Au sein de ce projet, 11 mesures entrent plus particulièrement en résonance avec le Pays d'art et d'histoire et permettent d'asseoir ses objectifs. Toutes sont régies par l'objectif de mettre en œuvre un projet de territoire respectueux des patrimoines et de l'environnement,

accompagnant le développement tout en adoptant une posture de « ménagement » plus que « d'aménagement »².

Au sein du Défi 1 « Renforcer le vivre et le faire ensemble » on peut relever plusieurs mesures liées à la politique culturelle et éducative du Parc, et en particulier :

- Orientation 1 – Mesure : Renforcer la participation citoyenne sur le territoire et dans la vie quotidienne du Parc
- Orientation 2 – Mesure 1 : Diffuser et partager la connaissance du territoire pour et avec tous
- Orientation 3 – Mesure 2 : Favoriser une offre culturelle de qualité, diversifiée et accessible à tous
- Orientation 3 – Mesure 3 : Impulser et soutenir les projets artistiques et culturels, outils de lien social et d'accompagnement aux changements.

Au sein du Défi 2 « Protéger et restaurer le vivant et préserver les patrimoines » se dessine toute l'ambition du Parc pour le maintien, la préservation et la valorisation de la qualité environnementale et paysagère incluant l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine bâti. Les mesures suivantes sont à retenir pour le projet PAH :

- Orientation 4 – Mesure 1 : Connaître et suivre l'évolution des paysages, sensibiliser à leur fragilité et à la responsabilité de tous dans leur évolution
- Orientation 4 – Mesure 2 : Lutter contre la banalisation, protéger et valoriser les patrimoines
- Orientation 4 – Mesure 3 : Mettre à profit la transition écologique et énergétique pour renforcer l'identité paysagère du territoire

Au sein du Défi 3 « Promouvoir la sobriété, la résilience et la neutralité carbone face au changement et dans un contexte de transition écologique » plusieurs mesures sont à retenir pour l'accompagnement du Vexin français dans la transition écologique et énergétique et notamment l'adaptation du bâti aux nouveaux enjeux écologiques :

- Orientation 8 – Mesure 1 : Poursuivre l'effort de maîtrise de la consommation d'espace en mettant en œuvre l'objectif « zéro artificialisation nette »
- Orientation 8 – Mesure 2 : Porter un modèle d'aménagement durable pour les villes et les villages
- Orientation 9 – Mesure 1 : Réduire les besoins énergétiques du bâti et des équipements par l'éco-rénovation

Au sein du Défi 4 « Assurer le développement d'un territoire dynamique, attractif et relié » on retiendra en particulier l'attention portée au développement d'un tourisme durable avec pour objectif de faire du Vexin français une destination de tourisme responsable, avec la mesure suivante :

- Orientation 13 – Mesure 1 : Proposer une offre de tourisme et de loisir de qualité et responsable, s'appuyant sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels

La Charte Horizon 2040 propose donc un projet ambitieux de développement durable du territoire, plaçant les patrimoines naturels comme culturels au cœur de toutes les attentions. Elle offre un cadre précieux à la mise en œuvre du projet Pays d'art et d'histoire qu'elle intègre pleinement comme une opportunité de

² Voir L'Essentiel de la Charte « Horizon 2040 », 2024, consultable en ligne : http://www.pnr-vexin-francais.fr/fichier/pnr_document/997/document_fichier_fr_essentiel_charte.pdf

renforcer son action de préservation du patrimoine architectural et paysager et sa valorisation auprès des publics.

Partie 2 : Les nouveaux enjeux pour la convention 2026-2036

Le bilan 2014-2024 a fait ressortir les réussites, ainsi que les points d'attention dans la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire. A l'issue de cet exercice rétrospectif, et au regard de la future Charte Horizon 2040, certains enjeux transversaux paraissent particulièrement importants à prendre en compte dans le nouveau projet.

2.1 Intégrer les enjeux de la transition écologique et le dialogue entre toutes les formes de patrimoine

Un Parc naturel régional repose sur un projet de territoire visant à mettre en œuvre un développement harmonieux basé sur la préservation des patrimoines aussi bien naturels que culturels. Ainsi, le Parc naturel du Vexin français offre au Pays d'art et d'histoire de nombreux outils pour créer des ponts entre toutes les formes de patrimoine. Si le Pays d'art et d'histoire repose sur la valorisation du patrimoine culturel et en premier lieu de l'architecture, il peut s'appuyer sur la transversalité du Parc naturel régional pour élargir son champ patrimonial.

Tout d'abord, il s'agit de mettre en œuvre une **transversalité diachronique, qui prendra en compte toutes les périodes historiques** qui ont marqué le territoire. En effet, loin d'une image d'Epinal de territoire rural figé dans un passé plus ou moins lointain, le Vexin est un véritable palimpseste, où chaque période a laissé sa marque dans le paysage et le bâti. En rendre compte implique de balayer toutes les périodes, et de s'intéresser aussi bien au patrimoine archéologique, qu'aux monuments médiévaux ou modernes, aux habitations et bâtis vernaculaires diverses, en allant jusqu'aux constructions plus contemporaines.

Ensuite, une **transversalité des champs disciplinaires est nécessaire, entre nature et culture**. En effet, le patrimoine bâti ne fonctionne jamais en vase clos, coupé de son environnement, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de patrimoine rural. Les constructions traditionnelles et le patrimoine vernaculaire sont fortement liés à leur lieu d'implantation, aux ressources locales exploitées et notamment à la géologie, mais aussi aux paysages. Nombreuses sont également les interactions entre le bâti et le vivant, allant de l'accueil et le maintien de la faune dans les monuments anciens, en passant par les cortèges de flore qui s'établissent sur les vieux murs. Les liens entre construction et impact sur la biodiversité comme les trames écologiques sont également nombreux. Un Pays d'art et d'histoire porté par un Parc naturel régional dispose de nombreux atouts pour mettre en avant cette transversalité et ouvrir le champ des possibles de la valorisation.

Ce lien entre nature et culture, est également au cœur des **enjeux de transition écologique** particulièrement prégnants en ce début de XXI^e siècle. Loin d'entrer en contradiction avec le patrimoine et sa préservation, la transition écologique doit accompagner sa valorisation et sa rénovation. A ce titre, les enjeux de rénovation énergétique sont majeurs, et il convient que le Pays d'art et d'histoire puisse apporter son concours à la politique engagée par le Parc en ce sens. Au-delà, le changement climatique et la crise écologique amènent à poser un nouveau regard sur le patrimoine, depuis sa préservation jusqu'à la création architecturale contemporaine. Il convient que le Pays d'art et d'histoire accompagne

ce changement de perspective en mettant la préservation de l'environnement à la base de toute sa réflexion de valorisation. Ainsi, le label se doit d'intégrer le développement durable dans toutes ses actions, depuis le montage de ses propres actions (éco-conception d'exposition, limitation de la communication papier etc...), en passant par la sensibilisation des habitants et visiteurs aux enjeux environnementaux liés au patrimoine (éco-rénovation, médiation autour de la question des ENR dans un site inscrit, etc...), et la promotion des actions en faveur du développement durable (promotion des mobilités douces et tourisme durable, consommer local etc...).

2.2 Renforcer l'approche partenariale

Les 10 premières années de labellisation ont permis de définir clairement la place du label Pays d'art et d'histoire au sein du Parc naturel régional du Vexin français et d'en affirmer la programmation. La majorité des actions ont donc été impulsée et pilotée par le Parc. Le réseau et les partenariats constituaient toutefois une part substantielle du projet 2014-2024. Comme le précédent bilan l'a montré, un réseau s'est en effet mis en place autour du label PAH. Mais il convient encore de l'affermir et de l'élargir pour permettre un plus grand rayonnement du label d'une part et exploiter tous les leviers particuliers à un portage par un Parc naturel régional d'autre part.

L'approche partenariale pourra s'appuyer sur un réseau de partenaires existants et au-delà. Pour les structures déjà en lien avec le Pays d'art et d'histoire, il peut s'agir de **réaffirmer des partenariats** (comme celui avec la commune de Pontoise) ou de poursuivre des actions en cours (convention avec l'Association des Amis du Vexin français), tout en dimensionnant les projets pour qu'ils restent viables selon les moyens humains et financiers de chacune des structures. Au-delà de ces partenariats existants, le Pays d'art et d'histoire peut **renforcer ses liens avec les associations patrimoniales du territoire**, qui sont nombreuses à œuvrer à leur échelle à la valorisation du patrimoine local. Ces partenariats peuvent passer par un échange de communication et de visibilité, le montage de projets en commun, un accompagnement technique sur la réalisation de projets pour les associations (mise en réseau, mise à disposition de contenus, formation etc ...).

Par ailleurs, il convient de réfléchir à une plus importante **implication des communes et des EPCI**, qui, si ils ne portent pas le label en propre, doivent pouvoir s'en saisir facilement. Il convient donc d'impliquer les communes à travers des actions concrètes, pour faire monter en puissance le label Pays d'art et d'histoire, et qu'il soit davantage intégré et visible sur le territoire. De véritables **actions co-construites avec les communes** doivent être envisagées à cet effet. Pour ce faire deux leviers peuvent être mobilisés :

- D'une part, sensibiliser les communes sur la nature du label, sur ses actions, et ses enjeux pour qu'elles puissent mieux l'identifier et se tourner vers le Parc selon leurs besoins et leurs projets.
- D'autre part, proposer des projets co-construits bien identifiés (sous forme de conventions, appel à manifestations d'intérêt etc), qui permettent aux communes de s'inscrire dans des dispositifs clairs. Ce type d'approche permettrait de rendre plus concret toutes les potentialités que peut apporter le label PAH aux communes. Dans ce sens, le projet de CIAP itinérant (cf Partie 3) sera au cœur de cette démarche de co-construction à mettre en œuvre avec les partenaires.

Il conviendra également de porter une attention particulière envers les **nouvelles communes du Parc** qui intégreront le périmètre de classement à la signature de la Charte Horizon 2040 (cf Partie 1).

Enfin, les partenariats doivent aussi s'étendre en direction des **communes du Vexin français historique**, non intégrées au Parc car situées dans le département de l'Oise (région des Haut-de-France). La communauté de commune Vexin-Thelle couvre un territoire historiquement intégré au Vexin français et qui présente une grande proximité patrimoniale avec les communes du Parc naturel régional. Par

ailleurs, certaines communes sont largement engagées dans la valorisation de leur patrimoine comme par exemple Chaumont-en-Vexin, labellisée Petite Cité de Caractère. Le Pays d'art et d'histoire peut donc être un levier utile pour échanger avec ces communes isariennes du Vexin français. Des collaborations sur des échanges d'expériences et des partenariats dans des projets éducatifs ou encore touristiques peuvent ainsi être envisagés.

Les partenariats et les méthodologies de co-construction doivent donc pouvoir irriguer l'ensemble du projet Pays d'art et d'histoire 2026-2036 pour permettre au label de gagner en rayonnement et d'exploiter complètement les atouts offerts par le portage Parc naturel régional, outil de concertation et ensemblier de partenaires sur un territoire.

2.3 Rééquilibrer les thématiques patrimoniales de la convention de 2014

La convention de 2014 reposait sur trois axes thématiques et deux axes transversaux. Le bilan 2014-2024 a permis de constater un léger déséquilibre d'investissement dans ces axes patrimoniaux, avec notamment un axe 3 dédié au patrimoine immatériel un peu plus en retrait, en partie du fait de l'évolution des structures partenaires de sa mise en œuvre. Afin d'assurer un meilleur équilibre des thématiques, sans pour autant abandonner les ambitions sur la pluralité des patrimoines investis par le Pays d'art et d'histoire, il semble donc pertinent de proposer une refonte des axes thématiques. Celle-ci permettra d'aborder de façon plus globale les patrimoines du Vexin français.

Axe 1 : Des patrimoines pluriels

Depuis l'émergence de la notion de patrimoine à la fin du XVIII^e siècle en France, le champ de la patrimonialité n'a cessé de s'élargir, aussi bien dans le domaine culturel que naturel. Le Parc naturel régional du Vexin français par la variété des patrimoines reconnus sur son territoire en est une bonne illustration. Il convient donc pour le Pays d'art et d'histoire de prendre en compte la diversité des typologies de ce qui fait patrimoine dans le Vexin français et de proposer des actions prenant en compte cette diversité patrimoniale.

Le Vexin français est évidemment riche d'un **patrimoine bâti remarquable**, depuis les édifices protégés au titre des monuments historiques jusqu'au patrimoine vernaculaire des villages. La conservation de structures villageoises homogènes et assez peu dénaturées caractérise aussi la richesse de ce patrimoine bâti et de son urbanisme.

Le Vexin français est également riche d'un **important patrimoine archéologique**. Les sites majeurs du territoire sont protégés au titre des monuments historiques, en tant qu'édifices remarquables. C'est le cas de l'allée couverte du Bois de Morval, du site gallo-romain des Vaux-de-la-Celle à Genainville ou encore de celui d'Epiais-Rhus Vallangoujard. La chaussée Jules-César, ancienne voie romaine traversant le plateau du Vexin français, est également un vestige majeur, et véritable observatoire des paysages agricoles du territoire. Ces patrimoines font l'objet d'une importante étude et politique de conservation de la part d'acteurs du territoire (Département du Val d'Oise avec le MADVO et le SDAVO, CY Cergy Paris Université, Service régional archéologique d'Ile-de-France). Visibles ou enfouis, architecturaux ou

mobiliers ces vestiges archéologiques doivent être intégrés comme des patrimoines à part entière à valoriser.



L'allée couverte du Bois de Morval © A. Späni



Le temple des Vaux-de-la-Celle © G. Libercier Cadot

L'approche patrimoniale du Vexin français ne peut se réduire au seul bâti, bien que celui-ci soit remarquable. La prise en compte plus globale du **patrimoine paysager** est nécessaire. Le Vexin français renferme 11 grandes unités paysagères, qui sont le témoignage aussi bien de la richesse naturelle du territoire, que de la présence de l'humain qui l'a façonné depuis plusieurs millénaires. La notion de paysage est donc particulièrement transversale, intégrant aussi bien la géographie du territoire (buttes, vallées, plateaux), l'implantation des villes et villages et leur structure urbaine, les espaces de nature autant que les zones agricoles. Les paysages sont également soumis à des évolutions au fil de l'histoire, et rendent aussi largement compte de l'histoire de l'occupation du territoire.

Les paysages du Vexin français sont aussi le fruit d'une **géologie** et d'un sous-sol très particulier, lui aussi d'une importante richesse. Plateau calcaire du Lutécien surmonté de buttes témoins et creusé de diverses vallées, le Vexin français présente une véritable diversité de formations géologiques. Plusieurs stratotypes historiques y furent reconnus, comme les anciens stratotypes du marinésien et de l'auversois. La carrière de Vigny-Longuesse, réserve naturelle régionale, est aussi un site majeur du Danien. Cette géologie trouve un écho patrimonial fort aussi bien dans son incidence sur les paysages que sur les matériaux de construction et leur exploitation sur le territoire.



La carrière aux coquillages, site géologique de l'Auversien © A. Späni

Si le Pays d'art et d'histoire investit les champs du patrimoine culturel, il convient qu'il ne néglige pas les ponts existant avec le **patrimoine naturel**. Paysage et géologie, à l'interface entre naturel et culturel en sont des très bons exemples. Au-delà de ces éléments transversaux, le Pays d'art et d'histoire est porté

par un Parc naturel régional, pour lequel la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. Marqué par la présence de nombreux Espaces Naturels Sensibles, de zones Natura 2000, d'une réserve naturelle nationale sur son territoire, le Vexin français est riche d'une importante biodiversité. Il convient donc, sans en faire une thématique centrale, de prendre en compte ce patrimoine naturel dans le label Pays d'art et d'histoire, en particulier quand celui-ci présente des interactions directes avec le patrimoine culturel (accueil de la faune et de la flore dans le bâti ancien par exemple).

Axe 2 : Des patrimoines au cœur du quotidien, hier, aujourd'hui et demain

Bien que le Vexin français renferme de nombreux monuments historiques inscrits ou classés, il est aussi très riche de son **petit patrimoine vernaculaire**, le plus souvent non protégé, associé à une histoire et une mémoire villageoise locale. Lavoirs, abreuvoirs, moulins, fermes, maisons rurales, granges, chapelles, croix... ces éléments participent de l'identité patrimoniale du territoire. Ils s'inscrivent dans des formes villageoises et urbaines typiques du territoire (village-rue, front bâti continu etc...).

Véritable richesse historique, architecturale et paysagère ce patrimoine rural est le fruit d'un mode de vie millénaire sur le territoire du Vexin français particulièrement marqué par l'agriculture. Il témoigne d'une histoire quotidienne, au cœur de la vie des habitants d'hier et du cadre de vie des résidents d'aujourd'hui. L'évolution des modes de vie entraîne bien souvent une disparition ou un changement de fonction de ces patrimoines, la transition écologique pousse parfois également à envisager leur réaménagement ou leur reconversion. Il convient donc d'accompagner leur évolution, pour préserver une identité patrimoniale sans figer le territoire dans une image artificielle du passé.



La rue du moulin à Théméricourt © A. Spăni



Ancienne grange éco-rénovée à Montreuil-sur-Epte © PNRVF



Formation isolation paille © PNRVF

L'enjeu de cette seconde thématique est donc la **valorisation précisément d'un patrimoine de proximité**, marqué par la vie quotidienne, hier, aujourd'hui et demain. Il a pour objectif de s'intéresser précisément :

- Au patrimoine vernaculaire et agricole
- A l'évolution de l'occupation du territoire, et des formes urbaines hier, aujourd'hui et demain
- Au territoire vécu par ses habitants, hier (mémoire orale, témoignages...) comme aujourd'hui
- Au patrimoine de demain et notamment aux enjeux d'adaptation du patrimoine et du bâti ancien à la transition écologique.



Theuville © A. Späni



Ferme au hameau de Reuil, Seraincourt © A. Späni

Axe 3 : Un territoire vivant et ouvert

Le territoire du Vexin français se veut un territoire vivant, dont le patrimoine n'est pas figé. C'est le cas notamment du **patrimoine culturel immatériel** (PCI) présent sur le territoire du Parc. Beaucoup de savoir-faire et pratiques agricoles traditionnelles ont aujourd'hui disparues, toutefois, certains sont encore pratiqués ou connaissent une revitalisation, comme les vergers, la culture de la vigne ou du champignon. Quelques pratiques festives, bien que limitées, existent encore sur le territoire comme la tradition du pétillon ou plusieurs pèlerinages. Enfin, le territoire est riche de son artisanat d'art, avec de nombreux professionnels qui participent de l'activité économique et culturelle actuelle.



Dominique Legris, vitrailliste © P. Lhomel



Un pétillon à Théméricourt © DR

Au-delà du seul PCI, le Vexin français a été et demeure un **territoire d'accueil pour les artistes**. Des peintres paysagistes aux impressionnistes, la campagne vexinoise a marqué l'histoire de l'art moderne. Le territoire reste un lieu d'inspiration pour des artistes contemporains, sculpteurs, peintres ou encore plasticiens, qui y vivent ou y travaillent. Le Vexin français est aussi une terre de tournages qui offre régulièrement un décor à de nombreuses productions audiovisuelles.

Enfin, le Vexin français est un **territoire d'échanges entre le monde rural et les territoires très urbanisés des villes-portes** (Mantes-la-Jolie, Cergy-Pontoise) et de Paris, qui connaît d'importants mouvements pendulaires de ses habitants et visiteurs entre campagne et ville. Le Parc naturel régional lui-même peut apparaître comme un ensemblier créant du lien sur le territoire, parmi le réseau des acteurs et partenaires.



Musée Daubigny à Auvers-sur-Oise © A. Spāni



Atelier cyanotype à Marines © C. Caubel

Le Vexin français, territoire de frontières aux confins de l'Île-de-France, apparaît donc ainsi comme un territoire ouvert, capable d'attirer, de fédérer, notamment autour de ses richesses patrimoniales. Le Parc naturel régional, outil de concertation est en ce sens un outil fédérateur pour les partenaires du territoire et au-delà.

Cette thématique vise donc à valoriser le territoire du Vexin comme une terre de création et de savoir-faire, hier et aujourd'hui, et comme un territoire ouvert et de projets partagés.

Intégration de ces axes dans la convention Pays d'art et d'histoire

Pour chacun de ces axes, il conviendra de développer des actions visant à la préservation et la valorisation de la qualité architecturale et paysagère d'une part, ainsi qu'au développement de la politique des publics d'autre part. Ils seront des axes structurants du projet, au même titre que les précédents axes thématiques.

Partie 3 : Le projet 2026-2036 du Pays d'art et d'histoire du Vexin français

Après avoir mis en exergue les grands enjeux structurants pour le futur projet 2026-2036 du Pays d'art et d'histoire du Vexin français, il convient d'entrer dans le détail du projet et des actions proposées. Celui-ci s'appuie largement sur la convention de 2014, en proposant le renforcement de certaines actions, l'affirmation des nouveaux enjeux et enfin en intégrant les trois axes thématiques décrits dans la partie 2. Ce plan d'action expose tout d'abord l'ambition conjointe du Parc naturel régional et du Pays d'art et d'histoire pour le maintien et la valorisation de la qualité urbaine, architecturale et paysagère (3.1), puis développe les actions projetées au sein de la politique des publics du Parc (3.2, 3.3, 3.4, 3.5).

3.1 Poursuivre la valorisation des patrimoines et la promotion de la qualité urbaine, architecturale et paysagère

Le Parc – Pays d'art et d'histoire poursuivra son ambition de préservation et de valorisation des patrimoines, en s'appuyant sur la Charte Horizon 2040. Cette politique ambitieuse de préservation des patrimoines dans leur diversité sera appuyée sur une large sensibilisation des acteurs du territoire.

3.1.1 Mettre en œuvre les ambitions de la Charte sur la qualité urbaine, architecturale et paysagère

Les actions du Parc – Pays d'art et d'histoire en matière de maintien de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du territoire sont entièrement appuyées sur les **ambitions de la Charte Horizon 2040**. Trois orientations détaillent ces ambitions au sein du projet de Charte (cf annexe 1) et sont résumées ci-dessous.

- Orientation 4 : Reconquérir l'ambition de qualité des paysages et patrimoines bâtis

La **protection des paysages et du patrimoine bâti** caractéristiques du Vexin français est au cœur des missions du Parc naturel régional. Emblématiques du territoire, les paysages sont héritiers d'une longue tradition historique et leur qualité est largement reconnue par diverses protections (sites inscrits et classés). Le patrimoine bâti s'intègre à cette trame paysagère aussi bien avec les monuments classés et inscrits que les éléments non protégés.

A l'heure actuelle cette richesse demeure toujours fragile, les paysages et le patrimoine subissant au fil des années des phénomènes de banalisation liés à une standardisation urbaine accrue. Par ailleurs, les enjeux de la transition écologique et énergétique impliquent de trouver des solutions locales à apporter pour l'adaptation de ces patrimoines, dans leur respect de leur identité et de leur spécificité. Pour mettre en œuvre cette ambition, trois mesures sont proposées dans la Charte (cf annexe 1) :

- 4.1 Connaître et suivre l'évolution des paysages, sensibiliser à leur fragilité et la responsabilité de tous dans leur évolution, impliquer les acteurs du territoire

- 4.2 Lutter contre la banalisation, protéger et valorisation les patrimoines
- 4.3 Mettre à profit la transition écologique et énergétique pour renforcer l'identité paysagère du territoire

Le Pays d'art et d'histoire accompagnera les objectifs de la Charte en prenant sa part dans la production de connaissances sur les paysages et le patrimoine bâti du territoire, et en s'appuyant sur les expériences des démarches précédemment mises en place comme les atlas du patrimoine bâti. Pour ce faire, il participera à l'enrichissement de la base d'inventaire du patrimoine valorisée par le WebSIG Géo partagé par les PNR franciliens. De façon plus générale, les liens de communication interne seront à favoriser entre le pôle Aménagement du Parc, pilote de ces actions, et le label Pays d'art et d'histoire pour faciliter le partage de données, de connaissances, et le suivi de projets qui le nécessiteraient.

Il convient également de rappeler pour l'ensemble de ces actions l'importance réglementaire des Unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine et la nécessité de poursuivre la collaboration Parc-UDAP, notamment : en maintenant les échanges réguliers avec les ABF (comme les réunions de liaison régulières avec l'ABF du Val d'Oise mises en place depuis 2024), en veillant à partager un discours commun, en sollicitant les UDAP en amont des dossiers d'aménagement pour lesquels le Parc est impliqué, et en jouant un rôle de veille et d'alerte pour les UDAP sur le territoire. Le Parc doit également pouvoir se positionner comme un médiateur et un facilitateur entre les porteurs de projets et les UDAP. Selon les sujets, le chef de projet PAH pourra être associé à ces échanges, et identifié en interne comme un interlocuteur sur les questions patrimoniales.

- Orientation 8 : Promouvoir un aménagement sobre et résilient en limitant la consommation d'espace et l'artificialisation des sols.

La Charte fait sienne l'ambition nationale et régionale de **tendre vers l'arrêt de l'artificialisation des sols**, à l'origine de nombreuses atteintes à l'environnement et d'une augmentation du risque. Elle porte le modèle d'un espace urbain sobre, résilient, ménageant des espaces favorables au vivant, tout en favorisant le recours à des architectures et des technologies innovantes. Elle souhaite aussi favoriser le retour de la nature dans les espaces bâtis indispensable à la résilience urbaine en période de réchauffement climatique. Pour mettre en œuvre cette ambition, trois mesures sont proposées dans la Charte (cf annexe 1) :

- 8.1 : Poursuivre l'effort de maîtrise de la consommation d'espaces en mettant en œuvre l'objectif « zéro artificialisation nette »
- 8.2 : Porter un modèle d'aménagement durable dans les villes et les villages du Vexin
- 8.3 : Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle

Cette orientation implique un **accompagnement de la planification urbaine**, mais aussi une importante mise en valeur de l'architecture existante et notamment de l'architecture « paysanne » propre au Vexin français. Le Parc engagera ainsi une promotion des formes urbaines traditionnelles, dans la réhabilitation du bâti existant et des friches ou espaces dégradés. Il favorisera aussi une écriture architecturale équilibrée entre tradition et modernité dans les constructions neuves, notamment en intégrant des réglementations et des prescriptions qui puissent associer les éléments relevant de l'urbanisme traditionnel du Vexin français et de la modernité (principes bioclimatiques notamment). Le Pays d'art et d'histoire sera là encore un appui à la mise en place de ces actions ayant trait à la connaissance de l'architecture traditionnelle aussi bien qu'à l'aménagement contemporain.

- Orientation 9 : Promouvoir l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et viser la neutralité carbone

Le Plan Climat Energie Territorial du Vexin français, mis en œuvre depuis 2015, s'engage pour la réduction de l'empreinte carbone du territoire. La Charte souhaite accélérer sa mise en œuvre, pour contribuer à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et tendre vers un modèle plus autonome sobre et résilient. Il sera ainsi nécessaire à la fois de diminuer les besoins énergétiques du bâti et des équipements mais aussi de développer des ressources énergétiques durables. Pour ce faire, la Charte envisage deux mesures :

- 9.1 Réduire les besoins énergétiques du bâti et des équipements par l'éco-rénovation
- 9.2 Expérimenter et promouvoir les ressources énergétiques renouvelables et mesures de neutralité carbone adaptées au territoire

Le patrimoine bâti est très concrètement concerné par ces mesures qui portent en particulier une ambition de massifier la rénovation énergétique, et d'engager les acteurs locaux dans le développement de l'éco-rénovation et de l'éco-construction, ainsi que d'adapter les pratiques de rénovation aux caractéristiques du bâti. Le Pays d'art et d'histoire prendra concrètement sa part dans ce volet en œuvrant à la sensibilisation de tous les publics sur ces sujets (cf 3.1.4).

3.1.2 Participer à la sensibilisation de tous les publics aux patrimoines et à leur préservation

Le Pays d'art et d'histoire constitue une véritable opportunité pour **renforcer la médiation et la sensibilisation des publics aux enjeux de patrimoine, d'architecture et d'urbanisme**. Il peut ainsi jouer un rôle de courroie de transmission entre la politique d'Aménagement du Parc, et les actions culturelles.

Le Pays d'art et d'histoire pourra œuvrer à la valorisation des patrimoines, dans une large acception du terme, en gardant pour cible les 3 axes thématiques définis dans la partie 2 de ce projet. Il s'attachera à la diffusion de la connaissance sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, et en particulier à l'occasion des révisions de plans locaux d'urbanisme accompagnées par le Parc, qui sont au cœur de ces enjeux. Il mettra également en avant les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) détaillés dans les annexes de la Charte Horizon 2040. Au-delà il s'agit de sensibiliser décideurs, habitants et visiteurs à la très grande richesse patrimoniale du territoire dont l'équilibre est toujours fragile.

- Sensibiliser tous les acteurs du territoire et du cadre de vie

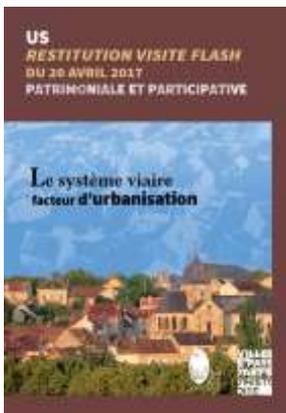
Pour ce faire, **les habitants et les élus** doivent être particulièrement ciblés. Les habitants tout d'abord doivent faire l'objet d'efforts constants de sensibilisation à leur cadre de vie. C'est le sens de la politique des publics (cf 3.2) et du CIAP (cf 3.4) proposée dans le présent projet.

Les élus par ailleurs sont un public majeur à accompagner autour des questions de préservation des patrimoines, notamment au moment des renouvellements des équipes municipales. Pour ce faire, le Pays d'art et d'histoire pourra participer à des projets d'information et de formations de ces publics spécifiques, en soutien au pôle Aménagement du Parc, et en particulier :

- Prendre part au temps d'accueil des élus après les élections

- Participer à l'organisation par le Parc des formations pour les secrétaires de mairie (présentation générale du Parc, formation sur des thématiques spécifiques etc...)
 - Produire des supports de connaissance et des outils d'aide à la décisions liés au patrimoine et à l'aménagement du territoire : poursuivre les fiches « espaces publics » éditées par le Parc, produire des *vademecum* ou des fiches pratiques, des éléments liés aux futurs porter à connaissance traduisant les éléments d'urbanisme de la Charte Horizon 2040.
- Mettre en œuvre le dispositif des visites flash

Les visites flash développées précédemment par le Pays d'art et d'histoire sont de bons outils de vulgarisation des enjeux patrimoniaux des PLU. Le dispositif consiste dans la réalisation d'une rapide visite de 45 minutes maximum à l'occasion de la révision du PLU d'une commune, centrée sur un enjeu patrimoniale spécifique mis en avant dans le PLU (importance de l'eau, réhabilitation des corps de ferme, restauration des ceintures vertes etc...). Ces visites réalisées par des membres de l'équipe du Parc s'adressent aux habitants et font l'objet d'un feuillet de restitution réalisé par le Pays d'art et d'histoire et distribué aux communes.



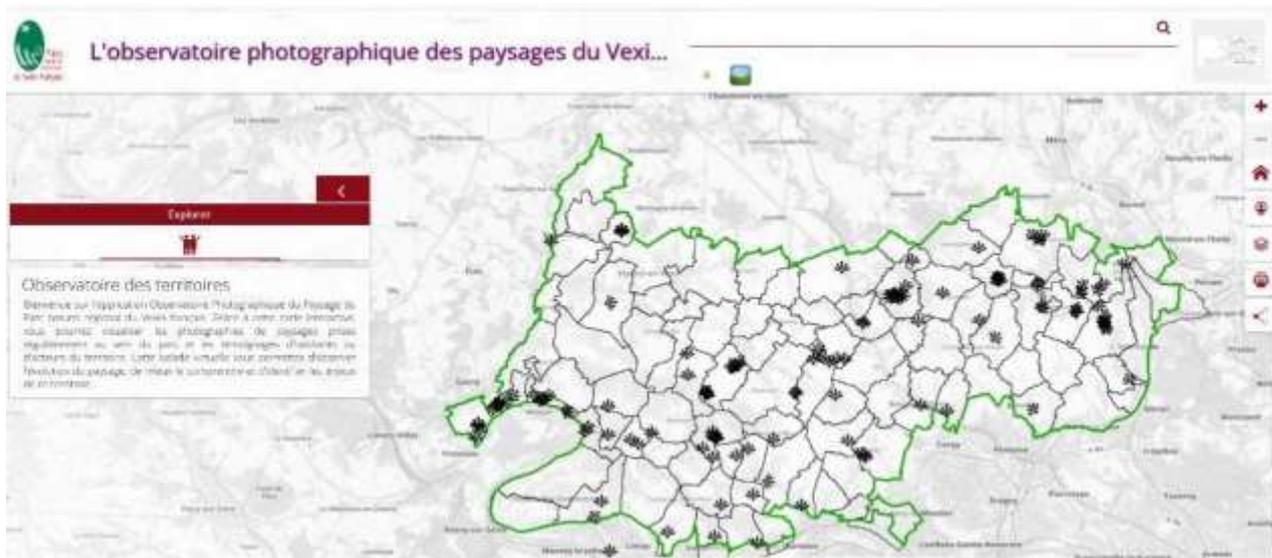
Si les moyens humains du Parc ne permettent pas de mettre en œuvre ce dispositif pour toutes les communes de façon systématique, il pourra être activé sur appel à manifestation d'intérêt dans les communes bénéficiant d'un accompagnement du Parc pour leur révision de PLU, et portant une attention particulière sur un enjeu patrimonial. En cas de forte demande, un système de sélection des candidatures pourra être envisagé. Ce dispositif devra faire l'objet d'un engagement partenarial de la commune (communication auprès des habitants, distribution du feuillet de restitution etc...). Les visites flash seront donc remises en service dans le projet 2026-2036, comme dispositif d'accompagnement des communes lors des révisions de PLU.

3.1.3 Conforter et développer l'Observatoire Photographique des Paysages

L'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) est un outil de connaissance et de compréhension des paysages et de leur évolution, d'aide à la décision et à l'action en matière de politique des paysages, et de sensibilisation pour une participation citoyenne soutenue. Les actions de l'OPP rencontrent les objectifs du Pays d'art et d'histoire de valoriser les paysages, de valoriser les paysages et étaient inscrites dès 2014 dans le dossier de candidature PAH. Entre 2026 et 2036, il conviendra donc de poursuivre cette action coordonnée entre les deux outils.

- Poursuivre le développement de l'OPP et du WebSIG

Le Pays d'art et d'histoire accompagnera le développement de l'OPP, qui mettra en œuvre divers outils : accompagnement à la traduction des Objectifs de Qualité Paysagère dans les documents d'urbanisme, conseils sur les aménagements paysagers des communes, poursuite de la démarche « regards croisés » etc... L'OPP poursuivra par ailleurs le développement de son WebSIG en alimentant les points de vue paysagers identifiés en reconduction photos, et aussi en assurant la promotion du site.



Portail du WebSIG de l'Observatoire Photographique des Paysages

- Mener des campagnes de collectes participatives d'iconographies

Le Pays d'art et d'histoire pourra accompagner l'OPP sur la **collecte d'iconographie ancienne et actuelle** relevant de points de vue paysager d'intérêt. Cette collaboration pourra notamment se faire en lien avec les itinérances de l'exposition « Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine » mobile (3.4), qui en plus de son installation dans les communes, sera accompagnée d'une programmation co-construite avec celles-ci. Il s'agira de mobiliser lors des itinérances du CIAP un groupe d'habitants volontaires pour la réalisation de mini-inventaires du patrimoine ainsi que l'identification de points de vue paysagers (existant déjà dans le WebSIG ou bien nouveaux points à créer), de collecter éventuellement des iconographies anciennes dont disposeraient les habitants, et de réaliser des reconductions photographiques, avec la possibilité de les reconduire sur des périodes de temps régulières. Cette démarche pourrait aussi être l'occasion de recueillir des témoignages d'habitants sur les paysages vécus et leur évolution.

- Valoriser les paysages à l'aide d'actions culturelles ou d'outils

Au-delà de ces actions précises, le Pays d'art et d'histoire pourra être en appui des actions de médiation et de sensibilisation de l'OPP, d'une part pour l'apport d'une expertise patrimoniale quand celle-ci est nécessaire (évolution des paysages, analyse de la cartographie ancienne...), et d'autre part dans l'organisation d'événements ou la création de supports d'interprétation. Il pourra ainsi accompagner techniquement la création de vidéos, de livrets d'interprétation, d'expositions et de panneaux d'expositions, de fiches de prospectives (adaptation des paysages au changements climatique, paysage résilient etc...).

L'ensemble de ces supports sera produit sur le temps long, et en particulier en partenariat avec les communes, en répondant au projet que celles-ci pourront impulser et en suivant leur besoin en accompagnement pour leurs aménagements paysagers. Il s'agira donc d'être à l'écoute des communes, des partenaires, et des porteurs de projet pour s'inscrire au mieux dans leur action et leur proposer un prolongement à travers l'OPP.

3.1.4 Valoriser les actions en faveur d'une architecture et d'un urbanisme durable

La Charte Horizon 2040 implique la prise en compte de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles comme préalable à toute action du Parc. La posture est celle du ménagement plus que de l'aménagement. Elle s'applique également à l'action du Parc en termes d'architecture et d'urbanisme. Il importe donc que le Pays d'art et d'histoire puisse participer à la promotion de ces actions et sensibiliser tous les publics à leur importance.

- Proposer des visites dédiées à l'éco-rénovation, à l'architecture et à l'urbanisme durable au sein des Rendez-vous du Vexin français

A court terme, les Rendez-vous du Vexin français intégreront des visites spécifiquement dédiées à la



Présentation des éco-matériaux à la Fête de la Nature © PNRVF

sensibilisation à l'éco-rénovation, l'éco-construction, l'architecture et l'urbanisme durable mettant en avant les actions menées par le Parc, notamment dans le cadre de France Renov. Ces sorties inscrites au programme annuel des Rendez-vous dans une catégorie spécifiquement dédiée permettront de croiser les approches patrimoniales plus classiques et les enjeux d'éco-rénovation à travers des thématiques variées : visite d'un village avec un fort enjeu de réhabilitation, démonstration de visite avec caméra thermique, découverte du fonctionnement d'un bâti ancien et de ses enjeux de rénovation, découverte des éco-matériaux etc... Elles pourront être réalisées au rythme d'une sortie par trimestre dans un premier temps.

- A long terme, créer un programme de la rénovation

A moyen et long termes, ces visites pourront déboucher sur un projet plus ambitieux de création d'un programme de formation du grand public à la rénovation. Ce programme pourrait prendre des formes variées (conférences, webinaires, ateliers etc...) pour donner aux habitants toutes les clés de compréhension et outils pour mener à bien une rénovation architecturale réussie. Pourrait aussi être envisagée en parallèle la création d'outils de formation individuelle dont la forme sera à définir par le pôle Aménagement du Parc (série de vidéos, fiches pratiques « à faire, à ne pas faire », voire guide de l'éco-rénovation).

- Renforcer les liens entre biodiversité et bâti

Le Pays d'art et d'histoire œuvrera également à rapprocher les enjeux de **préservation de la biodiversité et du bâti**, et à les mettre en valeur auprès de ses publics. Le bâti ancien est en effet un habitat particulièrement propice à l'accueil de certaines espèces à protéger, faune et flore confondues (murs anciens, combles, clochers d'églises etc). Ce lien particulier entre biodiversité et patrimoine bâti pourra faire l'objet d'une valorisation dans les supports de médiation du Pays d'art et d'histoire (Sentier du Patrimoine®, brochures, visites etc...). Pour ce faire, la communication interne entre les chargés de mission du Parc sera primordiale, et il conviendra que le chef de projet PAH puisse solliciter ses collègues

du pôle Environnement pour la transmission d'informations ou la relecture de contenus de valorisation sur ces sujets.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire participera à faire connaître ces enjeux de biodiversité à ses partenaires. Ainsi le chef de projet devra jouer un rôle de relais entre les propriétaires de biens patrimoniaux et de domaines susceptibles d'accueillir une riche biodiversité, et les agents du pôle Environnement du Parc, pour sensibiliser les propriétaires notamment privés à la complémentarité des enjeux environnementaux et patrimoniaux. De la même façon, le chef de projet pourra intervenir en soutien dans la formation et la sensibilisation aux patrimoines culturels des agents du Parc et partenaires de l'Environnement sur des espaces naturels à forte valeur historique, archéologique ou patrimoniale (exemple : parcs et jardins, bois du Chesnay théâtre de la bataille du Vexin français en 1944 etc...).

3.1.5 Positionner le Pays d'art et d'histoire comme un support de connaissance des patrimoines du territoire

Le Pays d'art et d'histoire concrétise l'expertise du Parc en matière de patrimoine culturel et de valorisation. Son action doit donc participer à renforcer la connaissance des paysages et des patrimoines du territoire.

- Positionner le / la chef(fe) de projet Pays d'art et d'histoire comme interlocuteur clé

Le chef de projet Pays d'art et d'histoire coordonne le label Pays d'art et d'histoire en s'appuyant sur l'équipe du Parc, ainsi que sur les partenaires. Il doit donc être positionné comme un interlocuteur privilégié des institutions, des élus et des porteurs de projets pour la connaissance des patrimoines du territoire, et doit pouvoir jouer un rôle de relais auprès des partenaires (conservation régionale des monuments historiques, unité départementale de l'architecture et du patrimoine, service régional et départemental de l'archéologie, archives départementales etc...) et assurer des actions de mise en réseau. En interne, le chef de projet doit être identifié et sollicité pour la participation aux projets, comités de pilotage etc relatifs aux patrimoines culturels du Vexin français.

- Renforcer et améliorer la connaissance des patrimoines culturels du territoire

Le Pays d'art et d'histoire participera à la production et la mise en forme de **connaissances sur les paysages et le patrimoine culturel du Vexin français**. Il mettra en œuvre des actions de recherche dans le cadre de production d'outils de valorisation (expositions, publications, visites guidées) et assure l'archivage de ces données en interne au format numérique de préférence.

Le Pays d'art et d'histoire pourra saisir le Conseil scientifique du Parc pour bénéficier de son accompagnement sur des thématiques précises ou liées à des actualités.

Enfin, le Pays d'art et d'histoire soutiendra des projets scientifiques et universitaires des partenaires qui le solliciteront, selon les moyens du Parc, par exemple en encadrant ou en soutenant des projets tuteurés d'étudiants ou en accordant un soutien technique à des projets de recherche menés sur le territoire. Au global, le Pays d'art et d'histoire doit jouer un rôle de facilitateur pour favoriser le développement de la connaissance sur le territoire.

3.2 Diffuser la connaissance et promouvoir le patrimoine auprès de publics variés

Le projet 2026-2036 reprend à son compte les publics cibles définis par la convention de 2014, avec comme cibles principales :

- *Les habitants*
- *Le jeune public et en particulier les scolaires*
- *Les touristes et excursionnistes*

3.2.1 Conforter les actions en direction du grand public notamment les habitants

Le grand public est une notion vaste, qui permet de désigner de façon générale le public adulte. Au sein de ce très vaste ensemble le Pays d'art et d'histoire souhaite s'adresser en particulier aux habitants du territoire pour les sensibiliser à leur cadre de vie.

- Sensibiliser les habitants à travers le programme des Rendez-vous du Vexin français

Le Pays d'art et d'histoire devra veiller au sein de sa programmation grand public à toucher les **habitants**, notamment au travers du programme des Rendez-vous du Vexin français, ouverts à tous (cf 3.3.1). Le programme annuel des Rendez-vous du Vexin français propose des visites guidées de communes ou de monuments du territoire. Ces visites sont assurées par des guides-conférenciers cartés et sont accessibles à tous. Elles permettent de découvrir chaque année de nouvelles communes du Parc, et favorisent des thématiques et une programmation diversifiée. Les visites sont une bonne occasion de s'adresser aux habitants en leur proposant de découvrir le patrimoine et l'histoire de leur commune ou des communes alentours. Pour s'assurer de la présence d'habitants lors des visites, le Pays d'art et d'histoire veillera à associer les mairies concernées par une visite, pour qu'elles puissent assurer un relais de communication spécifique aux habitants de la commune. De la même manière, la programmation du Pays d'art et d'histoire continuera d'utiliser le levier des journées nationales (journées de l'architecture, journées du patrimoine, journées de l'archéologie etc...) pour proposer des actions de valorisation s'adressant au grand public et en particulier aux habitants.



Rendez-vous à Hérouville © J.-L. Chabin

- Proposer des actions spécifiquement dédiées aux habitants

Outre les actions ouvertes à tous, le Pays d'art et d'histoire proposera des dispositifs de valorisation spécifiquement dédiés aux habitants. Dans le cadre des révisions de PLU, les visites flash portant sur un

enjeu d'aménagement de la commune, pourront être proposées aux communes volontaires (cf 3.1.2) à destination des habitants.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire accompagnera les communes et les EPCI rencontrant un enjeu patrimonial et souhaitant y sensibiliser leur population (cf 3.5.2). Le Pays d'art et d'histoire pourra être saisi par les communes et EPCI pour des demandes d'accompagnement sur leurs actions de valorisation des patrimoines. Cet accompagnement pourra prendre notamment la forme suivante :

- Accompagnement technique pour l'organisation d'un petit événement de valorisation du patrimoine (ouverture d'une église, exposition sur un monument, parcours pour les journées du patrimoine etc...)
- Prise en charge de l'intervention d'un guide-conférencier dans le cadre d'un projet de la commune
- Aide à la réalisation d'un support écrit de valorisation

Cet accompagnement se fera en cohérence avec les moyens du Parc. Afin de permettre aux communes de se saisir de ces dispositifs et opportunités, un document « guide » présentant concrètement les actions du Pays d'art et d'histoire aux élus, et les moyens de s'en saisir sera édité.

- Porter une attention spécifique au public en situation de handicap et aux publics empêchés

Dans l'ensemble de ses actions, le Pays d'art et d'histoire devra renforcer son attention aux **publics en situation de handicap et aux publics empêchés**. Il veillera donc à proposer dans sa programmation culturelle des dispositifs inclusifs facilitant l'accueil des publics en situation de handicap. Le Pays d'art et d'histoire poursuivra sa participation au programme des balades adaptées organisées par le Parc, avec des balades menées par des guides-conférenciers ou le chef de projet qui est dédié spécifiquement aux personnes aveugles et malvoyantes, aux personnes sourdes et malentendantes et aux personnes à mobilité réduite. Il favorisera également l'inclusion, en proposant des interprétations LSF pour certaines visites des Rendez-vous du Vexin français. Pour renforcer ces actions, il veillera également à l'accessibilité de ses outils écrits, et notamment brochures en proposant des adaptations en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour les publics en situation de handicap mental. Enfin, il sera nécessaire de veiller à la mise en accessibilité des contenus du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (cf 3.4.1).



Balade adaptée à Vétheuil avec Auxiliaire des Aveugles © PNRVF

Enfin le Pays d'art et d'histoire renforcera les partenariats avec les structures et associations œuvrant pour les publics en situation de handicap et publics empêchés, afin de favoriser leur participation aux actions culturelles. Il poursuivra le travail avec les associations déjà partenaires du Parc : Escapade Liberté Mobilité, Auxiliaire des Aveugles, Dialogue et Liberté des Sourds en Val d'Oise. Il poursuivra également son engagement avec l'association PACT en Vexin, avec laquelle une convention a été signée en 2024 et qui vise entre autres à proposer des actions culturelles en direction des publics éloignés bénéficiaires des actions de PACT en Vexin : le Pays d'art et d'histoire peut leur proposer des invitations pour participer gratuitement à des rendez-vous ou des actions spécifiquement dédiées (sorties, rallyes etc).

3.2.2 Développer les actions en direction du jeune public et des scolaires

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra son action en direction du jeune public et en particulier des scolaires, en renforçant notamment les thématiques patrimoine à destination des enseignants en projet avec le Parc.

- Poursuivre les projets scolaires patrimoine en lien avec la cellule éducation du Parc

Le Parc propose aux établissements scolaires et accueils de loisirs du territoire et des villes-portes de bénéficier d'un accompagnement pédagogique pour leur projet d'éducation à l'environnement et au territoire. Le Parc travaille en mode projet avec les classes, proposant des interventions à l'année, en classe et sur le terrain, sur diverses thématiques et autour d'un **projet co-construit avec l'enseignant**. Pour ce faire, le Parc ouvre chaque année aux enseignants un appel à projet, avec différentes thématiques, afin de sélectionner les projets qui pourront être accompagnés dans l'année. Si la majorité des projets accompagnés par le Parc relève de l'éducation à l'environnement, le Pays d'art et d'histoire a permis de développer des projets d'Education artistique et culturelle (EAC) spécifiquement sur la thématique du patrimoine.

Il convient donc de poursuivre certains de ces projets EAC. Tout d'abord, les **atlas du patrimoine junior** qui seront maintenus. Ce projet s'adresse aux classes du territoire et de cycle 3 en priorité et propose de faire réaliser aux élèves un inventaire du patrimoine de leur commune, valorisé par l'édition d'un livret. Il permet de sensibiliser les élèves à la richesse patrimoniale de leur commune, de leur faire découvrir différents documents historiques (cartes anciennes, cartes postales...) mais aussi de leur faire mobiliser leurs compétences de restitution des connaissances et de rédaction à travers la réalisation d'écrits, et enfin de favoriser une appréhension plus sensible du patrimoine à travers le dessin ou la photographie.

En outre, la **thématique de l'itinérance** sera également proposée aux classes pour appréhender le patrimoine du territoire à travers des itinéraires de découverte. Cette thématique est particulièrement appropriée pour les classes des villes-portes dont la venue sur le territoire est obligatoire pour bénéficier d'un projet. Cette thématique permet d'identifier un site particulier avec l'enseignant et de proposer des journées ou demi-journées de découverte accompagnées d'un guide-conférencier, et de restituer cette découverte sous diverses formes (carnet de voyage, affiche, carte sensible, itinéraire de randonnées, récit etc...) qui sont travaillées dans un deuxième temps en classe. Une thématique spécifique « Itinérance patrimoine » proposée aux enseignants dans l'appel à projet de début d'année, permettra de cibler spécifiquement le patrimoine culturel dans ce type de projet d'itinérance. Elle sera proposée aux écoles primaires et collèges, du territoire et des villes-portes.



Itinérance au Bois de la Tour du Lay avec le collège Chabanne de Pontoise © collège Chabanne

Afin de renforcer les projets scolaires patrimoine, le Pays d'art et d'histoire en lien avec la cellule éducation, veillera donc au maintien de ces thématiques spécifiques, et à leur enrichissement. Au fil des années, de nouvelles thématiques pourront voir le jour selon les besoins des enseignants et les enjeux (lien avec l'école du dehors, patrimoine et eau etc...). Des thématiques spécifiquement dédiées à certains niveaux scolaires seront également mises en place. Ainsi des projets ciblant les classes de maternelles seront proposés, favorisant une découverte sensible du patrimoine de la commune et adaptés au jeune âge des enfants. Par ailleurs, le public collégien sera également particulièrement sollicité via des thématiques, notamment « itinérance patrimoine » ciblées sur leur niveau. Ces projets se feront en lien avec le département du Val d'Oise, partenaire du Parc sur les actions pédagogiques dédiées aux collégiens.



Projet Atlas du patrimoine junior à Saint-Cyr-en-Arthies © Ecole de Saint-Cyr-en-Arthies

- Développer des actions pédagogiques en lien spécifiquement avec le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

La mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Vexin français est une des clés de voûte du projet 2026-2036 (cf 3.4). Le CIAP jouera donc un rôle dans le développement de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle.

Au **musée du Vexin français** tout d'abord, la refonte des salles du territoire dans le but de les intégrer au CIAP du Vexin français, s'accompagnera de la mise en place d'animations spécifiques. Il s'agira de développer un catalogue d'animations en lien avec l'exposition permanente du musée du Vexin français, permettant de s'adresser en particulier aux élèves de niveaux élémentaire et collège, en lien avec les programmes scolaires. Ce nouveau catalogue pourra être édité au format « Explorateurs » et permettra d'accueillir les classes pour des journées de découverte du patrimoine du Vexin français. Les animateurs/trices du musée seront formés à l'animation de cette nouvelle offre. Le Pays d'art et d'histoire développera aussi des livrets de découverte en autonomie des salles du territoire (parcours enquête, questionnaire...) qui pourront être remis aux enseignants, permettant de compléter une visite de l'exposition temporaire du musée avec leur classe.

Par ailleurs, le **CIAP mobile** sera une véritable opportunité de faire participer les classes à l'itinérance de l'exposition dans leur commune. L'appel à projet réalisé annuellement pour identifier les communes volontaires pour l'accueil de l'exposition comportera un volet spécifiquement dédié au scolaire, invitant à intégrer l'école dans le projet. Il invitera à mettre en œuvre un projet avec au moins une classe de l'école

de la commune autour de l'itinérance du CIAP, qui comprendra une visite guidée de l'exposition, une sortie à la découverte du patrimoine de la commune et au moins une animation en classe. Chaque projet restera à construire avec l'enseignant autour de cette trame, par exemple pour identifier une thématique patrimoniale propre à la commune. Les classes qui ne souhaiteraient pas s'engager dans un projet suivi pourraient à minima bénéficier d'une visite découverte de l'exposition itinérante.



Projet de préfiguration de la malle pédagogique moulins © Ecole de Brueil-en-Vexin

Enfin, une **malle pédagogique CIAP « Une exposition dans mon école »** sera spécifiquement développée pour compléter l'outil CIAP mobile. Cette malle pédagogique sera mise en circulation sur le territoire du Parc, par prêt aux enseignants, en dehors des itinérances du CIAP. Elle permettra donc de toucher les écoles ne bénéficiant pas durant l'année d'une itinérance de l'exposition. Cette malle permettra à l'enseignant de mener en autonomie un projet avec sa classe de création d'une exposition didactique sur le patrimoine du Vexin français. Elle contiendra des outils pédagogiques, des séquences et des fiches d'animations rédigées, ainsi que des supports permettant d'afficher et d'exposer les créations des élèves dans la classe ou dans l'école. La première malle créée portera sur le thème des moulins à eau, déjà exploré lors d'un projet pédagogique test en 2023-2024. Selon les retours des enseignants et la demande de la malle, de nouvelles thématiques pourront être envisagées.

- Renforcer les dispositifs à destination du jeune public hors temps scolaire

Le Pays d'art et d'histoire renforcera également ses dispositifs en direction du jeune public hors temps scolaire, en favorisant notamment les actions en direction des familles privilégiant les échanges entre parents et enfants. Ainsi le Pays d'art et d'histoire poursuivra la mise en œuvre de **visites famille** dans ses rendez-vous, avec particulièrement des offres ludiques : jeux de pistes, enquête patrimoine, escape game ou monument game, visites contées etc... Cette ludification sera mise au service d'une part de la familiarisation du jeune public au patrimoine du territoire, en leur offrant un temps de découverte de qualité et joyeux, mais aussi de la transmission de connaissances variées sur les patrimoines.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire poursuivra le développement de sa **collection « Explorateurs »** avec l'édition de brochures de découverte spécifiquement dédiées aux enfants de 7 à 12 ans et proposant des itinéraires-jeux à travers les communes du Parc. Il assurera la promotion de cette collection à travers le point info-tourisme de la Maison du Parc à l'accueil du musée du Vexin français, mais aussi via le relais des communes concernées, ainsi qu'en s'appuyant sur des associations. Il veillera également à valoriser ces brochures si celles-ci peuvent s'inscrire dans un projet scolaire ou périscolaire.

Enfin, le Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur des **appels à projets et dispositifs existants, comme par exemple le dispositif « C'est mon patrimoine »** afin de proposer des actions d'éducation artistique et culturelle au musée du Vexin français sur le temps extra-scolaire. Des projets pourront être réalisés avec les associations ou les structures sociales du territoire telles que l'espace Marianne de Magny-en-

Vexin pour proposer des parcours de découverte et des ateliers pédagogiques au musée du Vexin français et dans le village de Théméricourt.

3.2.3 Favoriser la découverte du patrimoine pour les visiteurs, excursionnistes et touristes

Si la première cible du Pays d'art et d'histoire demeure les habitants, les **touristes et excursionnistes** sont également des publics identifiés pour les actions du label. Le territoire du Vexin français est fréquenté principalement par des visiteurs de proximité, issus d'Ile-de-France, et venus pour la majorité en excursion à la journée. Le Parc accompagne le développement de la destination Vexin français dans le sens du tourisme durable respectueux de l'environnement. Le Pays d'art et d'histoire prendra sa part dans cette politique globale en favorisant le développement des actions de tourisme culturel.

- Participer à la création d'une offre de tourisme culturel

Le Pays d'art et d'histoire participera à la mise en place d'une offre de tourisme culturel sur le territoire, en développant les outils adéquats.

Tout d'abord, il œuvrera à la **création de supports de communication et de découverte du territoire**. A ce titre, il poursuivra l'édition des **brochures « Parcours »** permettant de mettre en avant des itinéraires de découverte autour d'une thématique patrimoniale. Les brochures « Parcours » favoriseront des thématiques transversales du territoire et pourront s'appuyer sur les nombreux itinéraires et boucles de randonnée déjà existantes. La promotion de ces brochures sera assurée en ligne sur le site du Parc, le site Destination Vexin français, et en version papier, à la Maison du Parc, et dans les points infos tourisme du territoire et des villes-portes. Des partenariats seront également recherchés sur le territoire et alentour, et en particulier avec la Ville d'Art et d'Histoire de Pontoise pour créer des itinéraires croisés.



Le Pays d'art et d'histoire poursuivra également le projet **des Sentiers du Patrimoine®** (cf 3.3.1), avec la mise en place de signalétique d'interprétation patrimoniale dans les communes. Le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune au Parc sera conservé, ainsi que la prise en charge par le Parc d'une partie du coût (70%) de la création du sentier. Un appel à projet annuel sera lancé auprès des communes du Parc ne bénéficiant pas encore de ce dispositif pour assurer une sélection. La poursuite de ce dispositif permettra de répondre aux demandes des communes de bénéficier d'une signalétique valorisant leur patrimoine selon une charte graphique unifiée dans le Parc, assurant ainsi une cohérence paysagère et une unité sur l'ensemble des communes. La mise en place d'un Sentier du Patrimoine® demeurera également une occasion de travailler étroitement avec une commune, et notamment avec ses élus, sur son patrimoine.

Sentier du Patrimoine ® de Saint-Cyr-en-Arthies © PNRVF

De plus, le Pays d'art et d'histoire participera au développement et à la promotion de signalétique spécifique des **itinéraires de découverte thématiques**, sur le modèle des itinéraires déjà réalisés des chemins des peintres, la chaussée Jules-César ou encore Vexin 1944. Ces itinéraires seront moins fréquemment réalisés que les Sentiers du Patrimoine®, et devront répondre à un besoin réel de valorisation d'un élément patrimonial remarquable du territoire. Leur mise en place pourra faire l'objet de partenariat avec des communes ou des associations. Les thématiques de la peinture, du cinéma ou encore des paysages semblent les plus pertinentes pour ce type de signalétique.

Enfin, pour les projets dont il n'est pas maître d'œuvre, le Parc-Pays d'art et d'histoire pourra **soutenir les communes portant des projets d'installation de signalétique** sur des thématiques spécifiques via un accompagnement techniques ou des subventions dédiées aux activités de pleine nature (aide au développement des pratiques des randonnées).



Signalétique Vexin 1944 © PNRVF

Outre les outils de médiation écrite, le Pays d'art et d'histoire participera à **enrichir l'offre de balades accompagnées** sur le territoire. Tout d'abord, les Rendez-vous du Vexin français, ouverts à tous, constituent une offre pour les visiteurs de proximité désireux de découvrir le Vexin sur une demi-journée. Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire poursuivra son partenariat avec l'association des Guides du Vexin français qui fédère les guides de Pays du territoire et propose le programme des « Balades du dimanche ». Ce partenariat passera par la promotion des « Balades du dimanche » sur les brochures Rendez-vous, l'organisation de visites à deux voix sur des thématiques croisées entre les Guides du Vexin français et les guides du Pays d'art et d'histoire, la proposition de formations annuelles aux Guides du Vexin français etc... Le Parc-Pays d'art et d'histoire pourra accompagner l'évolution de l'association des Guides du Vexin français, dont le bureau est appelé à se renouveler périodiquement, pour l'amener à fédérer les guides indépendants qui le souhaitent autour d'une offre variée de découverte du territoire.

L'ensemble des actions de valorisation devra respecter l'objectif d'une destination de tourisme durable. Ainsi, le Pays d'art et d'histoire veillera à promouvoir les mobilités douces pour la découverte du territoire en mettant en avant les itinéraires cyclables et pédestres ou en valorisant des itinéraires de découverte au départ de gares ou d'arrêts de transport en commun.

- Accompagner les opérateurs touristiques du territoire

Le Pays d'art et d'histoire proposera un **accompagnement technique aux opérateurs touristiques** du territoire souhaitant mettre en œuvre une offre de tourisme culturel (hébergeurs, loueurs de vélo, agence de voyage...) Cet accompagnement pourra passer par une sensibilisation et une montée en compétence des acteurs sur les questions patrimoniales via des formations sur l'histoire et le patrimoine du Vexin français, les ressources documentaires, des Eductours etc. Ces formations pourront s'intégrer au programme de formation annuel des acteurs du tourisme piloté par le Parc. Par ailleurs, des conventions de commercialisation pourront être signées entre le Parc et les opérateurs développant des catalogues d'offres touristiques sur le territoire, afin de permettre la vente de produits touristiques issus du fonds du Pays d'art et d'histoire. Dans ce cadre, le Parc pourrait vendre des demi-journées de découverte selon les attentes des opérateurs, permettant de valoriser plus largement son fonds de visites guidées auprès d'un large public (cf 3.3.1)

3.3 Développer de nouveaux outils de valorisation et de médiation

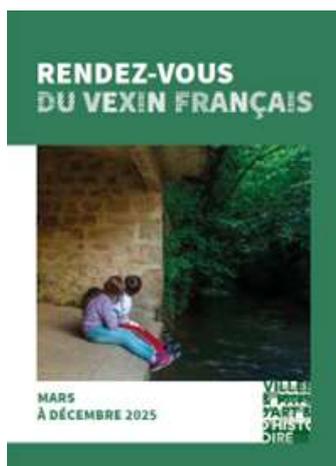
Le Pays d'art et d'histoire poursuivra ses actions de médiation et les renforcera avec quelques éléments phares :

- Les visites guidées
- Les éditions
- La valorisation de sites *in situ* et la signalétique
- Les expositions

Il valorisera des patrimoines variés, tels que définis dans les 3 axes thématiques de la partie 2. Il travaillera notamment le lien entre patrimoine naturel et culturel et transition écologique.

3.3.1 Poursuivre les actions de médiation humaine comme écrite

- Rendez-vous du Vexin français



Les **Rendez-vous du Vexin français** sont une programmation annuelle de visites guidées dédiées à tous les publics, habitants et visiteurs. Ils sont menés par des guides-conférenciers indépendants engagés par le Parc à la prestation. Les Rendez-vous sont une véritable vitrine du Pays d'art et d'histoire, participent de sa visibilité et sont la première porte d'entrée dans ses actions de valorisation.

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra la mise en œuvre du **programme annuel** des Rendez-vous, en veillant à leur variété et leur enrichissement. Il proposera chaque année un programme avec au minimum 25 Rendez-vous variés avec des visites de villages à destination du public adulte, des visites dédiées à des monuments plus particuliers, des visites à deux voix avec des chargés de mission du Parc ou des guides de Pays de l'association des Guides du Vexin français, des visites ludiques à destination des familles ou encore des visites de lieux privés peu ouverts au public. Le programme des Rendez-vous intégrera également des visites plus « techniques » autour de la rénovation du bâti et des enjeux de restauration du patrimoine (cf 3.1.4). D'autres enrichissements tels que des programmes de conférences pourront également venir étayer ce programme (par exemple en lien avec l'université, le Conseil scientifique du Parc, les associations etc).

De plus, le Pays d'art et d'histoire pourra programmer des actions spécifiques à l'occasion des **journées nationales** : journées européennes de l'archéologie, journées des métiers d'art, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture etc... Pour l'ensemble de ces journées nationales, on veillera toujours à l'équilibre entre les actions du Pays d'art et d'histoire menées en propre et le soutien ainsi que la promotion des initiatives des communes et des partenaires que le Parc pourra accompagner.

Par ailleurs, on veillera à renforcer les liens entre la programmation culturelle du musée du Vexin français et du Pays d'art et d'histoire : la programmation des Rendez-vous pourra intégrer des visites, des sorties

ou des ateliers en lien avec les thématiques des expositions en cours, et de même le programme événementiel du musée pourra s'appuyer sur le fonds de visites Pays d'art et d'histoire selon les expositions.

Le chef de projet Pays d'art et d'histoire poursuivra l'**enrichissement du fonds de visites guidées**, avec le traitement de communes ne bénéficiant pas encore de dossier de recherche et de déroulé de visite. On portera notamment une attention importante aux nouvelles communes du périmètre d'extension intégrées dans le Parc pour qu'elles puissent bénéficier de visites guidées. On veillera par ailleurs à faire vivre l'existant, en les valorisant auprès des communes et des EPCI dans le périmètre du Parc qui solliciteraient le Pays d'art et d'histoire pour un projet de valorisation, mais aussi en œuvrant à créer des partenariats avec les opérateurs du tourisme pour assurer une commercialisation de certaines visites emblématiques du territoire (cf 3.2.3).

Pour la mise en œuvre du programme des Rendez-vous du Vexin français, le Pays d'art et d'histoire poursuivra la **coordination de son équipe de guides-conférenciers**, leur recrutement selon les besoins annuels et leur formation continue. Chaque nouvelle visite continuera de faire l'objet d'un repérage de formation préalable entre le guide et le chef de projet. Par ailleurs, un temps de formation annuel rémunéré sera prévu à chaque début de saison pour assurer l'accompagnement des guides sur les contenus propres au territoire, sur les techniques de guidage ou encore l'accueil de publics spécifiques. Les guides-conférenciers pourront enfin être sollicités pour des prestations de création de visites guidées, pour participer à l'enrichissement du fonds de visite, et la création de visites spécifiques (jeux de pistes, visites théâtralisées...) en soutien au chef de projet Pays d'art et d'histoire.

- Editions

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra l'édition de **brochures documentaires** au rythme minimum d'une brochure par an. Les brochures s'appuieront sur la Charte graphique Villes et Pays d'art et d'histoire et développeront les formats : Parcours, Focus et Explorateurs.



Les **brochures Explorateurs** seront des supports de découverte et des circuits jeux pour les 7-12 ans sur différentes thématiques patrimoniales et communes du Vexin français. (cf 3.2.2).

Les **brochures Focus** proposeront des zooms plus fouillés sur des éléments ou des thématiques précises sur le patrimoine du Vexin français. Les premières thématiques à envisager sont : la tradition du

pétillon dans le Vexin français, le Moyen Âge dans le Vexin français, les églises remarquables du Vexin français etc... Le format Focus sera aussi utilisé pour la création de supports de restitution d'inventaires participatifs dans le cadre des itinérances du CIAP mobile (cf 3.4).

Les **brochures Parcours** permettent le développement d'itinéraires de découverte spécifiques sur le territoire, accompagné d'éléments de vulgarisation sur le patrimoine. Ces brochures, non impactantes pour le paysage contrairement à la signalétique, permettent de proposer des itinéraires de balade variés s'appuyant sur des chemins existants. Parmi ces brochures plusieurs thématiques sont d'ores et déjà envisagées, comme par exemple : parcours littéraire dans la vallée de l'Oise entre Pontoise et Vexin français, Sur les traces des Mornay de Villarceaux, Tournages et cinéma dans le Vexin français etc. Plus que de simples supports papiers, les brochures seront considérées comme un véritable fonds d'itinéraires de découverte permettant de valoriser le territoire auprès des visiteurs. Les brochures Parcours pourront également être conçues en complément des itinéraires de signalétique thématiques, pour offrir un complément des panneaux de signalétique historique. Ces brochures Parcours pourront également intégrer de nouveaux outils et notamment des extensions numériques. Elles pourront être complémentaires de podcasts audios, de vidéos didactiques voire d'applications de visite, que le Parc pourra valoriser en ligne sur son site Internet ainsi que sur le site Destination Vexin français. On veillera à la complémentarité des contenus numériques et papier, notamment avec des jeux de renvoi, des QR Code, des interactions entre format numériques et papier, afin de créer une offre cohérente d'itinéraire de découverte transmédia.

Outre ces éditions issues de la Charte graphique nationale, le Pays d'art et d'histoire pourra aussi travailler à des supports complémentaires et notamment les brochures de restitution des visites flash (cf 3.1.2), les atlas junior du patrimoine et les carnets de découverte issus des projets EAC (cf 3.2.2).

- Sentiers du Patrimoine®

Les **Sentiers du Patrimoine®** mis en œuvre depuis 2011 par le Parc, sont un outil de découverte du territoire emblématique. Cette signalétique propose une charte graphique unifiée pour jalonner des boucles de découverte du patrimoine dans les communes du Vexin français. Les Sentiers sont réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune concernée au Parc, sur demande de celle-ci. Le Parc prend en charge 70 % du projet et la commune les 30 % restant.

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra la création de ces itinéraires en lien avec le/la chargé/e de mission tourisme permettant la poursuite de la création de ces signalétiques patrimoniales avec les communes. Ce projet permettra de continuer à tisser des liens privilégiés avec les équipes municipales souhaitant valoriser leur patrimoine et de poursuivre la sensibilisation des élus.

On veillera également à la valorisation des Sentiers existants en particulier via le site Destination Vexin français, alimenté par la base de données Geotrek, qui mettra en avant ces itinéraires auprès du grand public désireux de se renseigner sur les itinéraires de découverte du territoire.

- Valorisation de sites

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra ses actions de **valorisation de sites emblématiques** du territoire du Vexin français.

Le Parc est particulièrement engagé dans la valorisation du **site archéologique des Vaux-de-la-Celle**, site gallo-romain classé Monument historique et appartenant à l'Etat. Le Parc a mis en place un bâtiment d'accueil et de recherche permettant de faciliter la découverte du site par les groupes, accueillis sur rendez-vous par le Musée archéologique du Val d'Oise et l'Association de Promotion du site Archéologique de Genainville (APSAGE), ainsi que l'étude du site par les archéologues de CY Cergy Paris Université, qui assure la campagne de fouille annuelle logés au bâtiment d'accueil et de recherche. Le Parc-Pays d'art et d'histoire poursuivra la gestion du bâtiment d'accueil et de recherche pour permettre au mieux la venue de ces différents publics.



Actions culturelles sur le site des Vaux-de-la-Celle à Genainville © G. Libercier Cadot

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire poursuivra ses actions de **valorisation du site archéologique en lien avec ses partenaires** : Etat, Musée archéologique du Val d'Oise, CY Cergy Paris Université, Association étudiante Valdoisienne d'Archéologie, Centre de Recherche Archéologique du Vexin français, APSAGE. Pour ce faire, le Pays d'art et d'histoire pourra monter des projets divers en collaboration avec ses partenaires : projets d'EAC, valorisation du site auprès du grand public, éditions spécifiques au site, relais des travaux scientifiques menés par les archéologues etc. Il assurera également le relais de la communication des partenaires et de leur action sur le site, en particulier les dates des Journées européennes de l'Archéologie et du Patrimoine, temps fort d'ouverture du site archéologique.

Il poursuivra aussi sa programmation des **Rendez-vous des Vaux-de-la-Celle** pour proposer des visites complémentaires de celles déjà menées par les partenaires, pour découvrir le site autrement : visites théâtralisées, visites contées, conférences de chercheurs, visite géologique, historiographie des fouilles, découverte du site avec un artiste, archéologie expérimentale etc... Enfin, il continuera à développer la création d'outils d'aide à la visite *in situ* et *ex situ* pour valoriser également le site en dehors de ses murs. Il pourra en particulier travailler à la réalisation d'outils permettant de faciliter la découverte du site pour les personnes en situation de handicap : images tactiles, livret FALC etc. Le Parc poursuivra via le Pays d'art et d'histoire son engagement dans le suivi des comités de pilotage du site, au même titre que les autres partenaires.



Signalétique Chaussée Jules-César © Pic

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire poursuivra l'engagement du Parc dans la **valorisation de la chaussée Jules-César, ancienne voie romaine** traversant le Vexin français et véritable observatoire des paysages du Vexin français. Il assurera la

promotion de l'itinéraire de découverte jalonné d'une signalétique patrimoniale mis en place en 2025. Il pourra compléter cette signalétique avec des outils nomades : vidéo, podcasts ou autres contenus numériques. Le Pays d'art et d'histoire poursuivra également l'entretien et la valorisation de la coupe archéologique de Commeny, vestige visible de la stratigraphie de la voie romaine.

- Expositions au musée du Vexin français

Le Pays d'art et d'histoire participera à la **création d'expositions temporaires** au musée du Vexin français. Ces expositions documentaires porteront sur les patrimoines du territoire et pourront alterner avec des expositions artistiques chartées PAH ou des locations d'expositions sur des thématiques documentaires variées (environnement, biodiversité, territoire) non spécifiquement chartées PAH. Un rythme d'une exposition créée tous les deux à trois ans environ peut donc être envisagé, sous réserve de possibilité budgétaire. Ces expositions pourront également être réalisées en co-création avec un partenaire (Ville d'Art et d'Histoire de Pontoise, Université, Musées de France...), ou être des créations exclusives de ces partenaires accueillies au musée du Vexin français en itinérance.

Ces expositions s'adresseront à un grand public, et veilleront à l'accessibilité des contenus au plus grand nombre. Elles devront comporter des éléments dédiés pour le jeune public, et être adaptées pour l'accueil des groupes et des classes.



A l'horizon 2030, il est envisagé de réaliser une exposition commune avec la Ville d'Art et d'Histoire de Pontoise sur le thème du Moyen Âge et des fortifications entre Pontoise et Vexin français. Cette thématique permettra de traiter de la diversité des fortifications et châteaux qui ont existé sur le territoire au fil du Moyen Âge, rythmé par plusieurs conflits d'importance, depuis les incursions vikings jusqu'à la Guerre de Cent Ans.

D'autres expositions sont à envisager, dont les thématiques seront définies au fil des années. Les premières orientations invitent à se porter sur : le Vexin des monographies d'instituteurs (avec un possible partenariat avec les archives départementales), rénovation et réhabilitation du patrimoine bâti, impressionnisme dans le Vexin français etc...

Exposition Seconde Nature d'Isabelle Diffre au musée du Vexin français © PNRVF

Ces expositions s'accompagneront d'une programmation culturelle dédiée, pour le grand public, ainsi que des ateliers à destination des scolaires, pour lesquels les animateurs du musée seront formés.

3.3.2 Développer des actions de médiation décloisonnées entre nature et culture

Porté par un Parc naturel régional, le Pays d'art et d'histoire se doit d'autant plus d'investir les thématiques de la transition écologique ainsi que d'explorer les liens entre patrimoine et environnement. On veillera donc à développer des actions de valorisation entre nature et culture.

- Renforcer les liens internes avec le pôle Environnement

Pour développer des **actions de valorisation alliant les thématiques environnementales et patrimoniales**, le chef de projet Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur l'expertise des agents du pôle Environnement, afin de développer un discours scientifiquement exact et de qualité.

Une réunion annuelle avec l'équipe du pôle Environnement sera à prévoir pour présenter les programmations Pays d'art et d'histoire de l'année suivante (programme des Rendez-vous, éventuellement exposition etc) pour identifier les potentiels croisements existants. Par exemple, en cas d'organisation d'une visite guidée passant par un Espace Naturel Sensible, un regard du chargé de mission concerné sur l'itinéraire de visites ou encore les contenus sera à prévoir. De même, si une visite concerne une commune présentant un enjeu d'actualité environnemental fort, une mention pourra en être faite.

Par ailleurs, des thématiques de travail communes pourront être envisagées, sur des sujets touchant aux domaines du patrimoine ou de l'environnement. Ainsi : le patrimoine hydraulique (lavoirs, moulins, mare-abreuvoirs...), les cimetières et leur aménagement, l'accueil de la biodiversité dans les architectures anciennes (combles d'église, murs anciens etc) mais aussi pratiques agricoles liées au patrimoine culturel immatériel (ex : vergers) sont autant de thématiques permettant de créer des ponts entre tous les types de patrimoine. Elles pourront faire l'objet d'une valorisation particulière, soit en s'intégrant dans les outils du Pays d'art et d'histoire (cf 3.3.1) soit en développant des actions spécifiques à leur sujet avec le pôle Environnement comme : création de fiches pratiques pour les communes, création de malles pédagogiques, projets scolaires, contenus numériques, projets étudiants etc.

- Participer aux actions de sensibilisation à l'environnement du Parc et de ses partenaires



Escape Game de l'Espace nature Seine et Vexin © S. Leroy

Le Pays d'art et d'histoire peut tenir sa place dans l'événementiel global du Parc naturel régional, et notamment les manifestations en lien avec l'environnement. Lorsque que cela est pertinent, il proposera des actions portant des liens avec les thématiques patrimoniales sur des événements emblématiques du Parc comme la Fête de la Nature, le Jour de la Nuit, la Nuit de la Chouette etc. Ces actions pourront prendre la forme de stands sur des manifestations, de balades, de conférences, de jeux etc.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire pourra venir en soutien à l'équipe de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine dans la valorisation de l'Espace Nature Seine et Vexin, implanté au château de La Roche-Guyon et géré par le Parc. De la même façon que l'Escape Game intégré à la programmation des Rendez-vous en 2024, le Pays d'art et d'histoire pourra mobiliser des guides-conférenciers et participer à la création d'une offre de valorisation de cet espace, notamment pour appuyer les thématiques de l'exploitation de la craie, des architectures troglodytiques, de l'importance des paysages, et du lien entre homme et nature sur la réserve.

- Ancrer les actions du Pays d'art et d'histoire dans la transition écologique

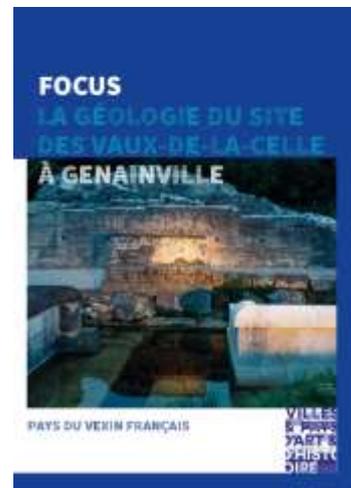
Au-delà de son concours aux actions du Parc, le Pays d'art et d'histoire participera à **transmettre un discours de sensibilisation à la préservation des espaces naturels et la transition écologique** dans sa programmation. Comme précédemment évoqué (3.3.1), il pourra développer des visites croisées entre nature et culture, en s'appuyant notamment sur l'expertise du pôle Environnement (ex : visite de jardin, architecture et biodiversité etc). Par ailleurs, il veillera à la formation des guides-conférenciers sur ces

questions, en intégrant les questions environnementales dans les temps annuels de formations rémunérées, et en transmettant des contenus permettant de diffuser des messages de sensibilisation (bonne conduite dans les espaces naturels, enjeux de préservation de la biodiversité, impact du changement climatique sur la biodiversité et les paysages, biodiversité et architecture etc...) et relayer le discours du Parc sur la transition écologique.

Le Pays d'art et d'histoire veillera également à l'impact écologique dans la production de ses outils, en particulier pour le CIAP et les expositions au musée du Vexin français. Il s'attachera à une conception sobre, pouvant s'appuyer sur les réutilisations de supports existants, le réemploi et les échanges avec les partenaires et les autres collectivités.

- Porter une attention particulière la valorisation du patrimoine géologique

La **géologie** se trouve à la croisée des questions environnementales, paysagères et architecturales. Cette science de la Terre entretient donc un lien particulier avec le patrimoine. D'autant plus dans le Vexin français, territoire à la géologie très riche. Le territoire compte plusieurs sites majeurs, et notamment la carrière de Vigny-Longuesse, la carrière aux coquillages d'Auvers-sur-Oise, ou l'ancien stratotype du Marinésien. Il est par ailleurs le théâtre de phénomènes géologiques d'importance tels que d'anciens glissements de terrain, qui en font une zone de recherche. Enfin, la ressource minérale a été largement exploitée sur le territoire et notamment pour la construction du bâti traditionnel, faisant de l'architecture du Vexin français le premier reflet du sous-sol.



Le Pays d'art et d'histoire devra donc porter une attention particulière à cette science et aux projets de valorisation du patrimoine géologique auquel il pourra apporter son concours. Il poursuivra son partenariat avec CY Cergy Paris Université pour la réalisation de balades géologiques par l'Université, en assurant un soutien logistique aux balades (prise de réservation, communication), et pourra donner un écho à des travaux de recherche auprès du grand public par l'organisation de conférences ou encore la publication de documents de valorisation de sites (brochures Focus).

3.3.3 Favoriser et valoriser la création artistique autour des patrimoines du Vexin français

Le Pays d'art et d'histoire veillera à favoriser la création artistique contemporaine sur le territoire, notamment en rapport avec son patrimoine.

Le musée du Vexin français proposera régulièrement des expositions artistiques dans son espace d'expositions temporaires. Ces expositions mettront en valeur un artiste ou un collectif d'artistes sur des thématiques diverses. Elles feront l'objet d'un appel à projet pour permettre un choix du ou des artistes exposant par un jury composé de membres de l'équipe du Parc, de partenaires et experts. Ces expositions feront également l'objet d'une programmation culturelle afférente. Il est envisagé de poursuivre ces expositions artistiques selon le rythme actuel d'une exposition tous les deux ans, par exemple sur la période estivale.

Ces expositions artistiques seront complétées par des résidences artistiques ou des résidences mission s'appuyant sur les dispositifs existants et notamment les dispositifs de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France (résidence EAC, architecture etc). Les thématiques de ces résidences pourront donner la part belle à des thématiques architecturales, patrimoniales ou en lien avec la mémoire du territoire. Elles favoriseront la rencontre directe entre les artistes et les publics pour plonger dans un univers artistique et créer ensemble. Elles s'appuieront sur des relais du territoire (association, structures sociales, écoles etc...) pour mobiliser les publics les plus variés possibles. Les résidences donneront lieu à des restitutions de tous types (expositions, supports numériques, publications, œuvres...) permettant de garder trace des actions menées.



Résidence de création La Traversée du Vexin 2037 © PNRVF

3.3.4 Développer des outils de communication

Une communication adaptée sera mise en place pour continuer de **faire connaître le label** et l'ensemble de ses actions. Cette communication passera aussi bien par les canaux numériques classiques, les réseaux sociaux, que les supports d'informations divers du Parc et du relais des communes.

- Intégration du Pays d'art et d'histoire à la stratégie de communication globale du Parc

Le Pays d'art et d'histoire sera intégré à la stratégie de communication globale du Parc sous la coordination du/de la responsable de la communication.

Le site du Parc, actuellement en cours de refonte, disposera de pages dédiées au Pays d'art et d'histoire présentant les caractéristiques du label, son aspect institutionnel, ainsi que l'ensemble de ses actions. Le Pays d'art et d'histoire disposera aussi d'un accès direct sur le site du Parc.

Le site Destination Vexin français, géré par le Parc, mettra en valeur le Pays d'art et d'histoire comme un atout de la destination, ainsi que tous les produits de découverte et de tourisme culturel qui seront développés au sein du label, via l'agenda du site.

Le Pays d'art et d'histoire veillera à l'entretien d'un fichier de contacts qualifiés pour la transmission de newsletters et d'informations aux publics qui le souhaitent.

Enfin, le Pays d'art et d'histoire sera intégré à la communication du Parc sur les réseaux sociaux. Ceux-ci permettront en particulier la diffusion des actualités du label et des manifestations.

En lien avec le responsable de la communication du Parc, on assurera le suivi de la réalisation et la bonne diffusion de tous les supports papier du Pays d'art et d'histoire.

Sur l'ensemble des supports, on veillera à l'utilisation du logo Ville et Pays d'art et d'histoire ainsi que de la Charte graphique VPAH pour toutes les éditions papiers. Le logo Pays d'art et d'histoire pourra également figurer sur les supports institutionnels généraux du Parc, afin de valoriser son statut de Pays d'art et d'histoire.

- S'appuyer sur les ambassadeurs du Parc

La Charte Horizon 2040 prévoit la création d'ambassadeurs du Parc naturel régional, volontaires sensibilisés à l'action du Parc, et pouvant jouer un rôle de relais. Le Pays d'art et d'histoire sera présenté aux ambassadeurs du Parc et pourra bénéficier de leur soutien. Il pourra s'appuyer sur ce relais particulier en fléchant plus spécifiquement le rôle de certains ambassadeur sur le label. On pourra envisager une médiation particulière sur les patrimoines du territoire et leurs enjeux auprès de ces ambassadeurs.

3.4 Mettre en œuvre le CIAP du Vexin français et en faire un outil phare de la diffusion et de la sensibilisation

En 2026, le Parc souhaite mettre en fonction le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, avec une révision de la scénographie des salles du territoire du musée du Vexin français et une exposition itinérante (cf annexe 2). Le CIAP permettra le montage de projet en partenariat avec les communes.

3.4.1 Faire du CIAP un outil de diffusion et de sensibilisation aux patrimoines

- Valoriser le patrimoine grâce au nouvel outil du CIAP

La création du CIAP du Vexin français, envisagée dès la convention de 2014, sera au cœur du projet 2026-2036. Le CIAP aura pour charge de répondre à des objectifs variés, et portera l'enjeu d'un rayonnement plus large du Pays d'art et d'histoire. Cette création répond à plusieurs objectifs :

- Poursuivre la mise en œuvre de la convention Pays d'art et d'histoire en répondant aux objectifs nationaux du label de création d'un CIAP pour les territoires labellisés PAH
- Diffuser la connaissance sur l'architecture et le patrimoine de la manière la plus large possible, et notamment auprès des publics cibles du Pays d'art et d'histoire, et les habitants et les scolaires
- Développer l'animation culturelle du territoire, et les partenariats, en particulier avec les communes



Salle mémoire de roche du musée du Vexin français © A. Späni

Le futur CIAP du Vexin français se veut un outil modulable et adapté aux réalités d'un Pays d'art et d'histoire implanté sur un vaste territoire rural, marqué par des enjeux de mobilité et une faible centralisation du territoire. Le projet est donc conçu en deux volets complémentaires : **une refonte des salles d'exposition permanente du musée du Vexin français** pour un faire un point pérenne du CIAP, et la **création d'un CIAP mobile constitué d'une exposition itinérante hors-les-murs**, complété par une malle pédagogique à destination des scolaires.

Ces deux volets seront les deux facettes d'une même action globale pour répondre aux objectifs de diffusion de la connaissance sur l'architecture et le patrimoine. Les outils mobiles, et en particulier l'exposition, seront au cœur d'une logique de circulation hors-les-murs, et répondront à l'objectif formulé plus haut de renforcer les partenariats avec les communes et les EPCI.

Au niveau du musée du Vexin français, le but est de renforcer les contenus autour de l'architecture et du patrimoine déjà présents mais de façon encore diffuse dans le parcours de visite. Le musée du Vexin français constituera un ancrage physique à la Maison du Parc pour le CIAP sans pour autant en porter l'entièreté du message. Le musée du Vexin conservera aussi une identité de centre d'interprétation généraliste du territoire, et n'éluera donc pas ses thématiques environnementales qui seront intégrées au discours global d'interprétation via l'angle du paysage notamment.

Le cœur du discours du CIAP sera véhiculé par l'exposition itinérante. Celle-ci sera une introduction aux patrimoines bâtis du Vexin français à l'aide d'outils expographiques variés alliant textes, images et maquettes. Cette exposition sera prêtée aux communes du Parc, EPCI, et associations.

Enfin pour compléter ce pôle mobile, une malle pédagogique sera mise à disposition sous forme de prêt au niveau des classes (cf 3.2.2). Celle-ci proposera une série d'activités en autonomie aux enseignants afin de faire découvrir des grandes typologies de patrimoines aux élèves. Elle s'adressera aux élèves de cycle 3 en particulier.

La réussite du CIAP dans sa version mobile reposera sur sa capacité à mobiliser ses partenaires et notamment les communes pour assurer une diffusion concertée sur le territoire. Ces outils seront aussi un moyen d'impliquer plus étroitement communes et EPCI. Il permettra d'ouvrir des perspectives d'actions partenariales et co-construites avec les acteurs du territoire pour faire du label Pays d'art et d'histoire un véritable outil partagé.

- Faire du musée du Vexin français un point d'ancrage du CIAP

Le projet porte sur les actuelles deux salles du territoire situées au rez-de-chaussée du musée du Vexin français. La **refonte de ces deux salles** permettra une introduction au territoire et aux patrimoines du Vexin français, dans l'optique d'une première découverte des aspects physiques, géographiques, paysagers, environnementaux, historiques et architecturaux du territoire.

La stratégie de refonte des salles du territoire du musée portera sur trois points :

- Réaménager les espaces
- Rendre lisibles les dispositifs existants
- Compléter et renouveler les dispositifs



Préfiguration de la nouvelle scénographie © Sopro

Le nouveau parcours de visite redonnera davantage de **cohérence au parcours de visite actuel**, renforcera la prise en compte de l'architecture et du patrimoine bâti et enfin mettra en cohérence les aspects environnementaux et patrimoniaux du territoire dans une lecture intégrée et globale. Le visiteur à la fin de la visite devra avoir acquis quelques grandes clés de lecture et de compréhension du territoire aussi bien pour son patrimoine naturel que culturel.

Cette **remise en forme des contenus** et du parcours de visite est pensée dans l'esprit d'une grande sobriété. Le nouveau parcours de visite doit pouvoir s'appuyer sur l'enveloppe ainsi que sur les dispositifs existants, dans une logique de recyclage et de réemploi. Ainsi certains dispositifs seront conservés mais réintégrés à la scénographie (rhabillage, intégration intellectuelle par une signalétique adaptée...), et d'autres pourront être revus tout en conservant les supports physiques (panneaux à rhabiller, matière première à recycler). Au-delà d'une réponse aux contraintes budgétaires, cette démarche intègre aussi une indispensable sobriété écologique et s'inscrit dans une volonté d'action environnementale la plus vertueuse possible chère au Parc.

Le musée du Vexin français réaménagé suivra un **fil rouge cohérent** mettant en valeur les grands axes de compréhension du territoire. On montrera au fil des dispositifs qu'il s'agit d'une région naturelle façonnée par sa géologie et ses paysages, mais qui est aussi largement marquée par l'empreinte de l'Homme et qui évolue au fil du temps et au gré des activités humaines. C'est ainsi l'interaction entre un territoire naturel et ses grandes caractéristiques physiques et une appropriation culturelle humaine qui sera dévoilée au fil du parcours. On montrera en particulier comment les Hommes ont su tirer parti du territoire pour déployer leurs activités et contribuer à dessiner le paysage et le patrimoine architectural hier et aujourd'hui.

Le parcours de visite débutera au niveau de la salle 1 qui deviendra un véritable espace d'introduction du musée tandis que la salle 2 permettra un voyage à travers le territoire.

Le CIAP devra **participer au rayonnement du musée du Vexin français** dans sa globalité, sans oublier ses autres facettes (collection d'ATP Vasseur-Loiseau, expositions temporaires). Il participera à dynamiser le musée, avec pour objectif une augmentation de sa fréquentation pour les individuels et les

groupes. Les nouvelles salles seront associées au développement d'une action éducative afférente à la mise en place d'un catalogue de visites à destination des groupes scolaires et adultes.

- L'exposition itinérante : un CIAP mobile au plus proche des habitants

L'exposition itinérante portera le discours scientifique et de sensibilisation aux patrimoines du futur CIAP du Vexin français. Cette version itinérante des contenus permettra de mieux s'adapter aux réalités du territoire du Vexin français : un territoire vaste et marqué par des difficultés de mobilité.

Cette exposition « A la découverte des patrimoines du Vexin français » présentera les grandes caractéristiques du patrimoine et de l'architecture, sa diversité et ses enjeux de préservation. Elle devra donner les clés pour aller à la rencontre des patrimoines du territoire, susciter le questionnement et l'envie d'en apprendre davantage. Cette exposition a donc pour objectif de transmettre des connaissances accessibles au plus grand nombre et de créer une porte d'entrée sur le territoire, favorisant le savoir structurant sur l'anecdote, la compréhension sur l'information. Elle sera aussi un support d'appropriation du territoire, à travers la découverte, le questionnement voire un support de débat.

Le parti pris est donc celui d'une exposition accessible aussi bien dans ses textes que ses supports graphiques et pédagogiques, qui donneront la part belle aux images mais aussi à l'interactivité notamment grâce à des supports 3D (maquettes, supports tactiles etc). La part du numérique sera limitée, du fait de l'itinérance et des lieux d'accueil de l'exposition qui seront divers.

L'exposition brossera les grandes caractéristiques du patrimoine architectural du Vexin français en mettant notamment en valeur :

- Les grands repères historiques et géographiques du territoire
- Les typologies de patrimoine et les caractéristiques du patrimoine rural
- L'urbanisme et l'organisation des villages
- La fragilité de ce patrimoine et les moyens de préservation



Maquette de l'exposition Vivre au village du musée du Vexin français © PNRVF

L'exposition sera divisée en blocs thématiques tous formalisés par un verbe d'action : construire, habiter, diriger etc... Chacun des blocs permettra de développer un aspect du patrimoine du Vexin français. L'exposition est donc conçue pour une visite non-linéaire : en dehors de l'introduction qui ouvrira l'exposition, chaque bloc pourra être appréhendé individuellement et dans l'ordre souhaité.

Chaque bloc se composera de supports textes écrits complétés d'iconographies ainsi que d'expôts, que l'on nommera ci-dessous « outils ». Il pourra s'agir de maquettes, de manipulations pédagogiques, de jeux etc. Chaque thématique sera donc traitée à travers l'écrit, mais l'exposition ira au-delà d'une exposition panneaux pour mettre en valeur objets, maquettes, iconographies etc. Chacun des outils sera le point d'orgue et d'entrée pour la compréhension du bloc, et portera donc le message principal.

Enfin, cette conception permettra une adaptation de l'exposition au fil du temps par l'ajout de blocs thématiques nouveaux, liés

notamment à l'itinérance de l'exposition. Des blocs spécifiques aux lieux d'accueil pourront être mis en œuvre pour chaque itinérance (par exemple la villégiature dans la vallée de l'Oise, le troglodytisme autour de la RNN des Coteaux de la Seine etc).

L'exposition sera conçue sur des supports d'une grande modularité, permettant un transport aisé, une installation et une désinstallation facilitées dans des espaces variés (foyers ruraux, salles municipales etc...). Une grande adaptabilité et une ergonomie seront attendues dans la scénographie.

Les **itinérances du CIAP** seront construites avec les communes, intercommunalités ou structures associatives volontaires disposant de lieux pour recevoir l'exposition. Pour ce faire, le Pays d'art et d'histoire procédera à l'appui d'appel à projet / appel à manifestation d'intérêt annuel pour identifier et choisir les communes volontaires pour recevoir l'exposition. Le prêt devra être proposé pour une durée d'au moins 2 à 3 mois, à l'appui d'une convention de partenariat, pour permettre un bon développement des potentialités de l'outil et rentabiliser la logistique d'itinérance.

Le Parc assurera l'ensemble de l'accompagnement scientifique de la commune : présentation des contenus aux élus, aux personnes impliquées dans l'itinérance, conception de la programmation culturelle associée etc. Une mobilisation des guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire pourra soutenir l'animation de l'exposition, tandis que la commune sera également impliquée dans la logistique de la présentation.

Il est à noter que selon les configurations et possibilités de l'emprunteur, on pourra envisager un prêt partiel de quelques blocs, ou bien, un éclatement des blocs d'exposition dans plusieurs lieux de la commune ou de l'intercommunalité. Le choix d'un éclatement de l'exposition, s'il pourra répondre à des contraintes pratiques, sera toutefois à réfléchir avec les structures d'accueil pour assurer la plus grande cohérence possible pour le public.

Afin de mobiliser les publics locaux autour de l'itinérance de l'exposition, chaque installation sera accompagnée d'un travail de médiation culturelle menée avec les habitants de la commune concernée (cf 3.4.2).

Ce travail sera pensé en continuité de l'opération des référents du patrimoine mené antérieurement, et sera conduit en partenariat avec la commune.

- Porter une attention spécifique à l'accessibilité des contenus à tous

Dans l'ensemble du projet, le Pays d'art et d'histoire accordera une attention forte à **garantir l'accessibilité du CIAP à ses publics cibles**.

Le Pays d'art et d'histoire veillera à ce que la nouvelle scénographie du musée du Vexin français et l'exposition itinérante soient totalement **accessibles aux jeunes publics**, venus en famille ou en visite scolaire, en visant en premier lieu les enfants lecteurs à partir de 7 ans. Une adaptation des contenus et des textes, la présence de dispositifs à manipuler, de jeux et d'aides à la visite adaptés au jeune public seront donc primordiales pour assurer une appropriation des contenus par les plus jeunes.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire accordera **une attention particulière aux publics en situation de handicap**, afin de faciliter l'accès de tous au CIAP. La conception des outils du musée du Vexin aussi bien que de l'exposition itinérante veilleront à l'accessibilité physique et intellectuelle des contenus en

répondant aux préconisations des *vademecum* existants (garantie des circulations PMR, mise en accessibilité des supports, lisibilité et contraste des caractères, présence de dispositifs tactiles etc).

Le CIAP disposera également d'outils d'aide à la visite pour accueillir au mieux les publics en situation de handicap, et produira notamment : des livrets Facile à Lire et à Comprendre à destination du public en situation de handicap mental, des outils de médiation tactiles et manipulables, au besoin des feuillets en gros caractères etc... Des visites adaptées aux publics en situation de handicap seront proposées dans le cadre des balades adaptées du Parc avec notamment des visites avec interprétation LSF, des visites à destination des personnes déficientes visuelles ou aveugles etc.

3.4.2 Mettre en œuvre des projets partenariaux autour des itinérances de l'exposition

L'exposition itinérante du CIAP mobile est pensée comme un véritable outil pour la mise en place de partenariat et la co-construction d'action de médiation des patrimoines avec les communes du Parc.

- Co-construire les actions de médiation lors des itinérances

Les itinérances de l'exposition CIAP seront organisées sur des durées de 2 à 3 mois, à l'appui d'un appel à projet annuel. Les communes volontaires retenues seront invitées à signer une convention avec le Parc pour le suivi du déroulement de l'itinérance.

L'exposition se veut la porte d'entrée pour la mise en place d'un projet de valorisation du patrimoine co-construit avec la commune sur toute la durée de l'itinérance. L'exposition ne sera jamais prêtée seule mais fera l'objet d'une action de médiation culturelle menée en direction des habitants de la commune. Le programme sera élaboré en concertation avec la commune à partir d'une liste d'animations culturelles possibles. Il pourra comprendre en particulier :

- Des visites guidées de l'exposition et des permanences d'ouverture en présence d'un guide-conférencier ou du chef de projet Pays d'art et d'histoire
- Des ateliers en direction des habitants et des scolaires (ateliers photos, écriture etc).
- Des conférences sur des thématiques variées (histoire de la commune, rénovation énergétique, enjeux architecturaux) menées par des agents du Parc, des associations locales etc
- Des ateliers de recueil de la mémoire locale
- Etc



Référents du patrimoine à Vigny © PNRVF

Dans la **continuité de l'opération précédemment menée des référents du patrimoine bâti**, un groupe d'habitants volontaires pourra être constitué sur le temps de l'itinérance de l'exposition pour mener à bien des ateliers spécifiques comme : étude d'un monument ou d'un ensemble bâti remarquable de la commune (église, ferme, lavoir etc...) ou la réalisation d'un mini-inventaire participatif sur la commune (inventaire thématique, inventaire d'une rue, complément et correction de l'inventaire existant du le WebSIG etc...).

Ces travaux seront valorisés à la fin de l'itinérance par l'édition d'un feuillet de restitution. Les fiches

d'inventaires participatifs seront transcrites par le chef de projet Pays d'art et d'histoire dans la base d'inventaire du WebSIG du Parc.

Le dispositif reste volontairement très ouvert car il ne sera pas prévu de programme clé en main mais au contraire une discussion avec la commune afin de construire main dans la main avec le Pays d'art et d'histoire une action culturelle au plus proche des habitants, des actualités et des besoins de la commune.

- Mener des actions auprès des scolaires

L'appel à projet comprendra obligatoirement pour chaque itinérance de l'exposition un **travail avec l'école de la commune** (si elle existe). Ainsi on envisagera pour au moins une classe de la commune la réalisation d'un projet patrimoine inscrit dans le programme annuel des actions d'éducation au territoire. Le projet sera envisagé, de la même façon que les autres projets d'éducation du Parc en 4 demi-journées d'animation en classe ou sur le terrain et pourra prendre des formes variées selon les souhaits de l'enseignant (atlas junior du patrimoine, itinérances, élèves médiateurs etc...). Le projet comprendra forcément une visite préalable de l'exposition itinérante, et pourra être complété par une visite patrimoine de la commune, des activités en classe, des rédactions, des créations artistiques etc.

Cette visite sera également systématiquement proposée à toutes les classes de l'école de la commune, hors d'un projet suivi.

Par ailleurs, afin de toucher plus largement le public scolaire, une malle pédagogique « Une exposition dans mon école » sera développée en complément du CIAP mobile et mise en itinérance sur le territoire, pour susciter des projets patrimoine menés en autonomie par les enseignants dans leurs classes (cf 3.2.2).

3.5 Mettre en œuvre une politique partenariale appuyée sur un large réseau

Le bilan 2014-2024 fait ressortir le besoin d'affermir la politique partenariale du Parc, et de tirer encore davantage profit de la structure Parc naturel régional afin de mettre en œuvre des actions co-construites avec des structures du territoire et au-delà.

3.5.1 Développer des actions participatives avec les publics

- Favoriser la participation des habitants avec le CIAP mobile

Le Pays d'art et d'histoire veillera à développer la **participation directe des publics** dans ses actions de valorisation. Cette participation passera en premier lieu par l'exposition itinérante du CIAP, qui sera un véritable support à la création de groupes d'habitants volontaires (cf 3.4.2).

- Accompagner la mise en œuvre de groupes de travail sur les patrimoines

Le Pays d'art et d'histoire sera à l'écoute des demandes des habitants et des associations souhaitant s'engager pour la valorisation des patrimoines locaux, et pourra les accompagner dans leur besoin de coordination. Ainsi le Pays d'art et d'histoire pourra agir comme animateur de groupes de travail formés sur des thématiques patrimoniales (églises, châteaux etc...). Concrètement, cet engagement pourra passer par :

- La mise à disposition de salle à la Maison du Parc pour la tenue de réunion
- L'animation de réseaux grâce à la création de boucles numériques de diffusion
- L'accompagnement technique et logistique de projets émergeant de ces groupes de travail

La création d'un premier groupe de travail réunissant des associations locales ainsi que la paroisse de Marines autour de la valorisation historique des églises de la paroisse entamé en 2025 sera le pilote de cette démarche, qui pourra ensuite se déployer plus largement selon les résultats de cette expérimentation.

3.5.2 Co-construire avec les collectivités du territoire

Le label Pays d'art et d'histoire est un véritable atout pour le territoire, et peut aussi être **un levier pour les communes qui souhaitent s'engager dans la valorisation de leur patrimoine**. Afin de leur permettre de se saisir facilement de cet outil, des actions concrètes seront mises en œuvre pour favoriser les partenariats et la co-construction avec les communes.

- Mettre en œuvre des partenariats à l'occasion de l'itinérance du CIAP

L'exposition itinérante du CIAP sera l'occasion de la mise en œuvre d'un véritable partenariat avec la commune accueillant le dispositif. Des actions de valorisation co-construites seront mises en œuvre à cette occasion, avec le soutien technique et financier du Parc-Pays d'art et d'histoire comme évoqué au 3.4.2.

- Accompagner les communes dans la valorisation de leur patrimoine

Dans des communes de petite taille, où l'équipe municipale ne peut souvent se reposer que sur un nombre d'agents restreint, le Pays d'art et d'histoire peut s'avérer un levier utile d'accompagnement pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre des actions de valorisation de leur patrimoine.



Le Pays d'art et d'histoire pourra notamment proposer un programme spécifique pour **soutenir les communes** (ou les associations patrimoniales via le relais des communes) dans la mise en place de leurs événements pour les journées européennes du patrimoine en proposant :

- Un relais de communication de toutes les manifestations sur un document unique, déjà mis en œuvre depuis de nombreuses années
- La mise à disposition gratuite de supports du Pays d'art et d'histoire pour les communes le souhaitant (brochures Focus, Parcours, Explorateurs)
- Des formations ou des webinaires sur diverses thématiques (mener une visite guidée, organiser un jeu de piste, connaître l'histoire de ma commune etc...)
- Un accompagnement plus personnalisé sur les manifestations souhaitées avec possibilité de : mise en contact avec des guides-conférenciers professionnels ou des intervenants, mise à disposition de documentation, susciter des projets communs entre plusieurs communes type itinéraires de découverte etc...

Pour ce faire, un appel à participation annuel sera transmis aux communes, afin d'assurer la transmission de l'information, et de pouvoir identifier les projets pouvant bénéficier d'un soutien.

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire se tiendra à disposition des communes pour des actions spécifiques en lien avec leurs actualités : valorisation d'une restauration de monument historique, démarche de protection réglementaire etc...



Atelier participatif de l'Atlas du Patrimoine de Marines © PNRVF

- Disposer de documents d'informations pratiques à l'attention des communes

Le label Pays d'art et d'histoire sera encore à faire connaître aux communes et aux EPCI du Parc naturel régional, pour poursuivre l'information sur ce label, et présenter concrètement les dispositifs dont peuvent

bénéficier les communes. Outre la journée d'accueil des nouveaux élus, le Pays d'art et d'histoire pourra proposer des temps de **formation** notamment aux secrétaires de mairie (cf 3.1.2).

Le Pays d'art et d'histoire veillera aussi à **associer les communes** concernées à ses manifestations et notamment aux Rendez-Vous du Vexin français, en veillant à la bonne transmission de l'information (courrier d'information, transmission de la communication etc...).

Un **guide des actions Pays d'art et d'histoire** à destination des mairies pourra ainsi être mis en place, présentant tous les dispositifs de valorisation existants, les moyens à mettre en œuvre et les conditions pour que les communes puissent en bénéficier. Pourront y figurer :

- Les Sentiers du Patrimoine®
- Les visites flash
- L'exposition itinérante du CIAP
- Les Rendez-vous du Vexin français
- L'accompagnement pour les Journées européennes du Patrimoine
- L'accompagnement personnalisé sur des projets de valorisation du patrimoine
- Etc...

Ce guide sera mis en diffusion en ligne auprès des mairies et pourra également être transmis aux délégués du Parc, ainsi que lors de journées d'accueil des élus et de formations. Il pourra faire l'objet d'une réédition et d'une rediffusion tous les ans ou tous les deux ans pour être mis à jour sur les projets.

- Porter une attention particulière aux nouvelles communes du Parc

Pour l'ensemble de ces actions, le Pays d'art et d'histoire veillera à porter une attention particulière aux communes nouvellement intégrées au Parc naturel régional avec qui des liens seront à tisser. Il s'attèlera également à produire les mêmes outils de connaissance que sur les autres communes du territoire.

3.5.3 Mener des actions en partenariat avec les acteurs culturels du territoire

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra ses actions en partenariat avec les structures culturelles du territoire.

- Animer les conventions de partenariat existantes et développer les partenariats avec de nouvelles associations

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra les démarches entreprises de **partenariat avec les associations culturelles et patrimoniales du territoire**. Ainsi il poursuivra l'animation des conventions mises en place avec l'Association des Amis du Vexin français (2023) et l'association PACT en Vexin (2024), prévoyant relais de communication, soutien à la programmation, et projets en commun.

Le Pays d'art et d'histoire pourra également assurer un **conventionnement** de même type avec des



Signature du partenariat avec les Amis du Vexin français © PNRVF

associations souhaitant elles aussi bénéficier d'un lien privilégié et organiser des projets en commun.

Outre les conventions, le Pays d'art et d'histoire se tiendra à disposition des associations patrimoniales pour la **mise en œuvre de projets communs** : initiation à la recherche documentaire, orientation vers des ressources, mise en réseau... Il pourra également s'appuyer sur l'expertise d'associations pour le montage de projets culturels ou éducatifs (association Rempart, Société historique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin etc...).

- Développer les actions partenariales avec les institutions culturelles et patrimoniales du territoire

Le Pays d'art et d'histoire poursuivra et développera ses **partenariats avec les institutions culturelles** et patrimoniales du territoire selon leurs programmations. Il veillera en particulier aux liens avec les institutions suivantes :

- Etablissement public de coopération culturelle du château de La Roche-Guyon
- Domaine de Villarceaux
- Musées départementaux du Val d'Oise (musée archéologique et musée de l'Outil).
- Château d'Auvers-sur-Oise
- Musée Daubigny

- Assurer une information régulière des partenaires sur l'action du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire veillera à **informer régulièrement ses partenaires** de sa programmation et de ses actualités, de manière à faciliter la mise en cohérence des actions de chacun, et à pouvoir susciter des projets. Cette information permettra aussi aux partenaires qui le souhaiteraient, et notamment aux associations patrimoniales, d'assurer un relais de communication sur les actions du Pays d'art et d'histoire.

Pour ce faire, une lettre d'information numérique trimestrielle à destination des partenaires pourra par exemple être mise en œuvre.

3.5.4 Développer les actions avec les partenaires extérieurs au territoire

Outre les structures du territoire, le Pays d'art et d'histoire se rapprochera aussi de partenaires extérieurs au Parc naturel régional.

- Redynamiser le partenariat avec la Ville d'art et d'histoire de Pontoise

En 2014, **le Parc naturel régional et la Ville de Pontoise ont signé une convention de partenariat**, visant à mettre en œuvre des actions communes entre deux territoires labellisés VPAH. A l'appui de cette première convention, et des actions déjà réalisées en partenariat, un renouvellement sera mis en œuvre dès 2025, afin de réaffirmer les liens entre les territoires. Cette convention visera à assurer un lien de travail privilégié entre les deux territoires via :

- Partage de communication
- Mise en cohérence des programmations respectives, notamment pour les journées nationales (renvoi sur les programmes respectifs, mutualisation, par exemple pour les Journées européennes des Métiers d'art ou les Journées européennes du Patrimoine).

- Prêt mutuel de supports et de matériels (expositions notamment)
- Organisation de manifestations communes ou participation à des manifestations du partenaire, telles que l'automne impressionniste de Pontoise
- A moyen voire long terme : création d'une exposition commune aux deux territoires sur la thématique des châteaux forts.

Une réunion annuelle sur la mise en œuvre de la convention pourra être programmée entre les deux territoires pour assurer le suivi de la convention de partenariat.

- Développer des actions avec les communes isariennes du Vexin français historique

Le Vexin français historique s'étendait au-delà du territoire de l'actuelle Ile-de-France, sur plusieurs communes de l'Oise de la communauté de communes Vexin-Thelle. Si ces communes n'ont pu intégrer le Parc naturel régional, un lien historique, paysager et patrimonial clair existe entre les communes du Parc et les communes du Vexin français de l'Oise.

Afin de se rapprocher de ces communes, et de mettre en œuvre des collaborations, le Pays d'art et d'histoire œuvrera à la **création d'un partenariat entre communes et EPCI de l'Oise et Parc naturel régional du Vexin français**. Ce partenariat sera à construire avec les communes mais pourra s'appuyer sur les points suivants :

- Partage de documentation et de retours d'expérience
- Diffuser des documents communs dans les écoles (supports pédagogiques, malle pédagogique CIAP etc).
- Synchroniser des événements culturels et de valorisation des patrimoines (exemple : Journées européennes du Patrimoine, Journées européennes des Métiers d'art, diffusion d'expositions entre les deux territoires etc).

Pour mettre en œuvre ce partenariat le Pays d'art et d'histoire proposera la signature d'une convention avec les communes ou la communauté de communes Vexin-Thelle.

3.6 Moyens de mise en œuvre de la convention

Le projet s'appuiera sur des moyens humains et financiers en cohérence avec les moyens du Parc. Un équivalent temps plein de chef de projet sera maintenu pour la coordination du label, et le plan de financement de 2026-2029 prévoit un budget pour la mise en œuvre du label.

3.6.1 Ressources humaines

Afin de mettre en œuvre la convention Pays d'art et d'histoire, le Parc s'appuiera sur **un équivalent temps plein de chef de projet Pays d'art et d'histoire**. Le chef de projet occupera un emploi de catégorie A au grade d'attaché de conservation du patrimoine. Il sera positionné au sein du pôle Education, Culture et Patrimoine (annexe 3).

Dans la continuité de la convention de 2014, le Chef de projet Pays d'art et d'histoire œuvrera comme un coordinateur global du label et pourra s'appuyer en transversalité sur l'équipe du Parc pour mener à bien ses missions et en particulier sur les postes suivants :

- Responsable du Pôle Education, Culture et Patrimoines
- Chargée de mission Education à l'Environnement et au Territoire
- Architecte-conseil
- Chargée de mission Aménagement et paysages
- Chargée de mission Eco-construction et rénovation du patrimoine bâti
- Chargée de mission tourisme
- Responsable de la Communication

Par ailleurs, le Pays d'art et d'histoire s'appuiera aussi largement sur une équipe de guides-conférenciers cartés indépendants, missionnés à la prestation. On visera pour cette équipe le maintien à 3 à 5 guides-conférenciers, avec un élargissement possible en cas de nécessité. Outre la réalisation des visites guidées, et les interventions suivies dans le cadre des projets scolaires, les guides-conférenciers pourront être largement sollicités dans le cadre des itinérances du CIAP, et notamment pour la tenue de permanences d'ouverture de l'exposition ou encore l'animation de projets participatifs avec les habitants. Enfin, ils pourront également participer à la création de visites guidées. Leurs prestations seront encadrées par convention avec le Parc.

3.6.2 Budget

Le budget du Pays d'art et d'histoire s'appuiera en premier lieu sur le **programme d'action du Parc**, financé par les fiches opération accordées par la Région Ile-de-France. Il sera complété par des conventions spécifiques avec le département du Val d'Oise sur des actions ciblées (exemple projets scolaires avec les collèges). Le Pays d'art et d'histoire sollicitera des financements liés aux différents dispositifs de soutien et de subventionnement de l'Etat (AAP C'est mon patrimoine, soutien DRAC aux VPAH), ou d'autres collectivités. Pour des projets spécifiques enfin, il pourra solliciter des financements via du mécénat d'entreprises locales.

FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DES PUBLICS

Plan de financement Mesure 3.4 : Financement de la politique des publics du Pays d'art et d'histoire

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Politique des publics, médiation	0,65 CM anim. PAH	75 000 €	25 000€/an	60 000 €		DRAC	15 000
Travaux de valorisation du patrimoine (signalétique patrimoniale, Sentiers du Patrimoine®, compléments CIAP (exposition et mobiliers)	0,15 CM anim. PAH	110 000 €	10 000 € CD95 pour l'animation des sites archéo)		100 000 €	CD95	10 000 €
Résidences d'artistes	0,1 CM anim. PAH 0,1 CM projet culturel	60 000 €	25000€/an sur 2 ans	10 000 €		DRAC	50 000 €
/s total		245 000 €		70 000 €	100 000 €		75 000 €

Plan de financement Mesure 3.2 : comprenant la création d'exposition au musée du Vexin français

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Réseau des acteurs culturels	0,2 CM projet culturel	43 350 €	14450 €/an	43 350			
Programmation culturelle du musée du Vexin français (location d'expositions, animations, journées événementielles, accueil des groupes)	0,2 Resp. pôle dév culturel 0,4 CM projet culturel 0,5 CM Anim. musée	100 000 €	33250 €/an	100 000			
Création d'exposition	0,1 Resp. pôle dév culturel 0,1 Anim. Musée	100 000 €	1 création d'exposition		100000		
Renouvellement des contenus muséographiques	0,1 Resp. pôle dév culturel 0,1 Anim. Musée	80 000 €			80 000		
Développement de projet culturel en partenariat avec le CD95 (ex : cinéma en plein air, land art, événements maisons à thème, résidences...)	0,1 CM projet culturel 0,1 Anim. Musée	138 000 €	46 000 € / an			CD95	138 000 €
/s total		461 350 €	0 €	143 350 €	180 000 €	0 €	138 000 €

FINANCEMENT DE LA VALORISATION DE LA QUALITE ARCHITECTURALE

Plan de financement Mesure 4.1

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Atlas communaux du patrimoine bâti	0,1 Resp. Amgt 0,1 CM Anim PAH	60 000 €	cf D1	40 000 €		DRAC	20 000 €
Observatoire photo et ambassadeurs du paysage	0,2 CM Paysage	60 000 €	cf D2 à D4	20 000 €		Driat	40 000 €
/s total		120 000 €		60 000 €	0		60 000 €

Plan de financement Mesure 4.2

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Développement de nouvelles protections (Sites classés, SPR ...)	0,1 Resp. Amgt	60 000 €	cf D2			Etat Driat Drac	60 000 €
Programme arbres en villes et villages	0,2 CM Paysage	100 000 €	cf D3	20 000 €	80 000 €		
Etudes points noirs, requalification des franges urbaines	0,1 Resp. Amgt 0,2 CM Urbanisme 0,1 CM Paysage	90 000 €	cf D4	30 000 €		CD95 CD78 ? GPS&O et CACP	60 000 €
Signalétique et lutte contre la publicité	0,2 Assistante	80 000 €	cf D5 + O11 D1	- €	80 000 €		
Accompagnement de restauration du patrimoine bâti	1 CM Patrimoine	450 000 €	cf D7 et rôle Parc	- €	450 000 €		
/s total		780 000 €		50 000 €	610 000 €	0	120 000 €

Plan de financement Mesure 4.3

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Etude prospective et sensibilisation aux enjeux d'identité paysagère et transition écologique	0,1 Resp. Amgt	50 000 €	cf D1 à D4	10 000 €		Etat Driat Drac	40 000 €
/s total		50 000 €	0	10 000 €	- €	0	40 000 €

Plan de financement Mesure 8.1

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Accompagnement à la mise en compatibilité des PLU	0,5 CM Urbanisme	240 000 €	cf D1	80 000 €	160 000 €		
/s total		240 000 €		80 000 €	160 000 €	0	- €

Plan de financement Mesure 8.2

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Etudes urbaines diverses, dont études de densification patrimoniale et de renouvellement des franges urbaines, prospective architecturale	0,1 Resp. Amgt 0,3 CM Urbanisme 0,1 CM Architecture	90 000 €	cf D1 à D5	40 000 €		Driat CD95 CD78	50 000 €
/s total		90 000 €		40 000 €	- €	0	50 000 €

Plan de financement Mesure 9.1

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Sensibilisation aux enjeux climat énergie	0,1 CM Plan Climat	20 000 €	cf D1 à 3	20 000 €			
Amélioration énergétique du bâti privé (éco-rénovation exemplaire)	0,1 CM Plan Climat 0,2 CM éco-rénov.	480 000 €			480 000 €		
Service public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)	2 Conseillers 1 contrat "Mon Accompagnateur Rénov"	444 000 €	148 000 € / an			CD95 EPCI ANAH	444 000 €
Amélioration énergétique du bâti public (éco-rénovation exemplaire) dont CEP	0,2 CM éco-rénovation	480 000 €			480 000 €		
Accompagnement et formation à l'éco-rénovation des acteurs locaux	0,1 CM Plan Climat 0,2 CM éco-rénovation	100 000 €	cf D6 D7	30 000 €	70 000 €		
/s total		1 524 000 €		50 000 €	1 030 000 €	0	444 000 €

Plan de financement Mesure 9.2

Action	Ingénierie (ETP/an)	Coût de l'opération 3 ans	Commentaires	Ventilation du coût			
				Part contrat de parc (Etat / Région)		Autres financements	
				Fonctionnement	Investissement	Organisme	Montant fonctionnement
Etudes-action territoriales pour le développement des ENR (dont les démarches collectives citoyennes)	0,5 CM Plan Climat 0,1 Resp. Amgt 0,1 CM Architecture	50 000 €	Cf D1 D3, sous forme d'AAP	50 000 €			
Etudes et actions de sensibilisation sur la neutralité carbone	0,1 CM Plan Climat 0,2 CM Agri / Envnt	- €	cf D5	- €			
/s total		50 000 €		50 000 €	- €	0	- €

CONCLUSION

Les dix premières années de labellisation du Pays d'art et d'histoire du Vexin français ont permis de définir le cadre des actions et de préciser le portage atypique d'un label VPAH par un Parc naturel régional. Cette expérimentation s'avère concluante.

Entre 2026 et 2036, il s'agira de poursuivre les actions du Pays d'art et d'histoire dans la ligne déjà définie par la convention de 2014 et de favoriser leur essor en s'appuyant une nouvelle fois sur les ressources spécifiques que peut offrir un Parc naturel régional, et notamment une politique de préservation et de valorisation des patrimoines ambitieuse ainsi qu'une facilité à travailler en transversalité et en partenariat.

Ce sont en effet les partenariats envisagés qui permettront une montée en puissance des actions du label Pays d'art et d'histoire, et notamment, une volonté forte d'associer les communes et les EPCI aux actions de valorisation afin qu'elles puissent devenir de véritables parties prenantes du label.

La grande ambition du projet repose sur la création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, pensé lui aussi en cohérence avec les spécificités d'un vaste territoire rural comme le Vexin français. Il permettra de diffuser plus largement la connaissance sur les patrimoines du Vexin français, d'appuyer la politique des publics et de renforcer les actions partenariales.

L'ensemble de ces actions entre en cohérence avec le projet de Charte Horizon 2040 du Parc, qui porte un projet de territoire concerté pour les 15 prochaines années.